

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 292

MONTREAL, LE VENDREDI 17 DÉCEMBRE 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Quand la Société d'admiration mutuelle prend congé...

Gilles Lesage

Avec la confirmation d'un casino dans Charlevoix et la vente de cigarettes «à plumes» (amérindiennes) sous ses fenêtres, l'Assemblée nationale a mis fin hier à sa session automnale. Avec celle-ci prend fin également la carrière parlementaire du premier ministre démissionnaire. Dans le tumulte et le brouhaha, dans une atmosphère de crise larvée qui augure bien mal pour la suite gouvernementale et libérale des choses, sous la direction de M. Daniel Johnson.

Cette dernière semaine a commencé à peu près comme la précédente avait pris fin: par une motion de suspension des règles de procédure pour bâillonner l'opposition. Le jeudi 9, c'était pour faire passer la loi 130 par laquelle le gouvernement siphonne 1 milliard\$ de plus chez les assurés de la SAAQ. Lundi, c'était le branle-bas de combat pour faire adopter en catastrophe une loi d'exception, la 158, pour mettre un terme aux grèves illégales dans l'industrie de la construction. Et mardi, jamais deux sans trois et pour boucler la boucle, une nouvelle clôture pour permettre à la majorité ministérielle servile de garocher son cadeau empoisonné des Fêtes, la loi 142, aux travailleurs de la construction.

Mardi, journée faste entre toutes. Après l'élection, sans surprise, du criminaliste Serge Ménard dans Laval-des-Rapides — quatre en quatre pour le PQ dans les partielles — le dévastateur rapport annuel du Protecteur du citoyen (ombudsman) jette un autre lourd pavé dans la mare gouvernementale. Puis, laissant libre cours à sa vindicte, la «marraine» de Laval, Lise Bacon, donne une sérieuse jambette au successeur de son ami Bourassa. Avant même que celui-ci ne cède son poste de chef du PLQ, en fin de journée, elle lance son «non serviam» retentissant à M. Johnson. Avec de tels amis, pas besoin d'ennemis. C'est la nouvelle du jour, plus que le «couronnement» du troisième de la dynastie Johnson, éclipsé de plus par une manif de fonctionnaires et par l'étrange arrestation du confrère Eric Tétreault, de l'agence PC, par la police de Québec.

Mercredi, le calme revenu, du moins en surface, on se serait attendu à ce que le premier ministre se ménage une porte de sortie en douceur. Mais non, le naturel revenant au galop et la période quotidienne de questions-réponses à l'Assemblée constituant la récréation favorite de ce grand collégien de 60 ans, M. Bourassa en profite

pour se faire applaudir lourdement et pour dresser le panégyrique de son successeur. Il reproche même à l'opposition de n'en pas faire autant, au grand ravissement de la galerie libérale, qui ne demande pas mieux que de se payer une pinte de bon sang. Excédée par ces enfantillages, l'opposition péquiste se retire, cependant que son leader parlementaire Guy Chevrette s'exclame: l'Assemblée nationale n'est pas une SAM (société d'admiration mutuelle), ni les affaires courantes un moment de divertissement gouvernemental ou d'annonces partisans.

Qu'à cela ne tienne. Ne reculant devant rien pour faire bonne figure — comme celui qui, pour calmer son inquiétude, siffle en traversant un cimetière — les libéraux font la fête à leur nouveau chef. C'est un chant de l'empire britannique, *The Land of Hope and Glory*, qui ponctue sa montée et sa descente au podium de la chefferie. Un peu de baume sur des plaies vives de la part de partisans. Et M. Bourassa, chez qui 20 ans de politique active, dont près de 15 comme premier ministre, n'ont heureusement pas émoussé le sens de l'ironie, fait une leçon (d'humour) au «moderne» Johnson, qui n'a que la particule oui ou non à la bouche. Quant à lui, le peut-être est un bien bel adverbe de la langue française...

A chacun son tour, le calembour. Hier matin, après l'euphorie libérale, c'était au tour des péquistes de jouer les facétieux auprès de la douzaine de ministres démissionnaires, qui profiteront du changement de la garde libérale pour tirer leur révérence, plus doucement que la vice-première ministre, d'ailleurs absente toute la semaine du Salon de la race. Sous prétexte de saluer leur départ et de leur souhaiter bonne chance, les critiques péquistes font ressortir le douloureux échec de l'un, la cuisante défaite de l'autre, la débâcle du troisième. Le portrait d'ensemble est peu glorieux, triste même, voire pitoyable, comme toute fin de régime qui n'a pu tenir ses exigeantes promesses et qui prend fin dans la confrontation, l'incertitude, l'inquiétude et le désarroi.

A preuve, le maigre bilan de cette session automnale n'affiche que quelques pièces de résistance. Le gouvernement prétend qu'il a fait adopter l'essentiel de son menu. Pourtant, il s'est mis en route si tardivement, avec une planification si tortueuse, que des plats substantiels — notamment en matière de justice et concernant la réforme du code des ordres professionnels — sont lamentablement restés sur le carreau. Comme si, livré à des obstacles sans nombre sur le plan économique et social, ainsi qu'à ses démons internes qui ébranlent la solidarité, le gouvernement ne savait plus où donner de la tête.

Heureusement, l'atmosphère du congé des Fêtes pacifiant les «pensionnaires» de l'Assemblée, celle-ci était devenue hier, n'en déplaise à M. Chevrette, une vraie SAM. Au point que le député de Jeanne-Mance, M. Michel Bissonnet, en a profité pour présenter une loi créant l'Amicale des anciens parlementaires du Québec...

CULTURE

Le grand retour des yéyés  
PAGE B 8



POLITIQUE

Hausse de 2,3% des cotisations d'assurance-chômage  
PAGE A 5



ÉCONOMIE

Air Canada bonifie son offre à Canadien  
PAGE B 4

## Bourassa tire sa révérence

■ Il exhorte les Québécois à la prudence ■ Parizeau réclame des élections hâtives

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

En quittant l'Assemblée nationale, hier, après y avoir mis les pieds pour la première fois en 1966 comme député et en 1970 comme premier ministre, M. Robert Bourassa a réitéré sa conviction que les Québécois ne prendront pas le risque de désintégrer le Canada pour acquérir de nouveaux pouvoirs.

«La prudence fait partie de nos gènes», dit-il. Il a en outre soutenu que les Québécois ne forment «pas un peuple martyr», que le Québec n'est pas misé-

rable et qu'il détient déjà de nombreux pouvoirs qui sont suffisants pour lui permettre de prospérer et d'agir comme un État français en Amérique du Nord.

«Si la situation était intenable, a-t-il convenu, le risque pourrait être justifié, de casser la fédération.» Mais ce n'est pas le cas: le premier ministre fédéral est québécois, le ministre des Finances, celui des Affaires étrangères et celui des relations fédérales-provinciales sont québécois. Le chef de l'opposition aux Communes est québécois.

«Dans un contexte comme celui-là, dit-il, ce ne serait pas justifiable de casser la fédération pour les pouvoirs

additionnels dont on a besoin.» En jetant un oeil sur le passé, M. Bourassa a souhaité que l'on retienne de son passage à la tête du Québec qu'il a «tout fait pour protéger ses compatriotes, pour protéger l'avenir des Québécois».

Son bilan, il va le défendre dans des mémoires qu'il promet de publier, sous une forme ou une autre (M. Bourassa n'aime pas écrire), pour livrer ses perceptions des événements historiques qu'il a vécus comme premier ministre. Dans ces mémoires, promet-il, il va ré-

VOIR PAGE A 12: BOURASSA

## À bas les «cigarettes à plumes»



PHOTO FC

PARTICIPANT à une manifestation contre la vente de cigarettes de contrebande, un commerçant déguisé en amérindien vendait, hier, par dérision des paquets de cigarettes, dont les droits avaient été acquittés, au bas prix de 3\$ pièce. Nos informations en page A 5.

Constitution

## Chrétien ne fera pas de nouvelles offres au Québec

MICHEL HEBERT  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral ne fera pas de nouvelles offres constitutionnelles aux Québécois même s'ils portent au pouvoir le Parti québécois de Jacques Parizeau.

«Ils choisiront le gouvernement qu'ils veulent, nous, nous allons donner à tous les Canadiens un bon gouvernement», a déclaré le premier ministre Jean Chrétien, en entrevue à la *Presse Canadienne*, cette semaine.

«Le Canada a une constitution depuis 1867 et on l'a amendée en 1980. Une constitution, on ne change pas ça à toutes les semaines, ce n'est pas un habit, c'est la loi fondamentale d'un pays», a-t-il affirmé.

Advenant un vote souverainiste au Québec, le nouveau premier ministre choisira la ligne dure.

Les réponses de M. Chrétien aux questions posées sur le sujet sont très claires:

—Ferez-vous des offres constitutionnelles au Québec d'ici les prochaines élections fédérales?

VOIR PAGE A 12: CHRÉTIEN

## Jirinovski propose de «provoquer des guerres»

«Une bonne façon d'élargir les frontières», dit le leader russe ultranationaliste

Moscou (Reuter et AFP) — Le dirigeant ultranationaliste russe Vladimir Jirinovski a déclaré dans un quotidien de Moscou publié hier qu'il fallait «provoquer des guerres» entre peuples voisins pour les amener à demander eux-mêmes leur intégration à la Russie.

«Il est aujourd'hui difficile de constituer des frontières. Nous devons provoquer des guerres entre tribus autochtones. Pour cela, il n'y a même pas besoin de mener une guerre active, il nous suffit d'éviter d'intervenir», déclare-t-il dans une interview au quotidien *Kourant*.

«Ils se massacreront les uns les autres — Arméniens contre Azéris, Turcs contre Arméniens, montagnards contre Turcs, Afghans contre Tadjiks, Tadjiks contre Ouzbègues et ainsi de suite», ajoute Vladimir Jirinovski, dont le parti semble en passe de conquérir le cinquième

VOIR PAGE A 12: GUERRE

## Chiches, les Québécois?

Les dons du public vont croissant... mais les besoins aussi

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Les Québécois, dit-on, sont les plus pingres des Canadiens. Selon Statistique Canada, seulement 26% d'entre eux versent environ 80\$ aux organismes de charité, moins que les insulaires de Terre-Neuve ou les Inuit du Grand Nord. Pourtant, on voit partout les guignolées s'organiser, qui les restaurants, qui les sapins s'attirer les dons des philanthropes. Radins les Québécois? Pas vraiment.

Hier encore, la guignolée éclair organisée par Radio-Canada pour renflouer la garde-manger de Jeunesse au Soleil a fourni un exemple patent de la générosité coup de coeur de Monsieur, Madame tout-le-monde. Fin novembre, de gros nuages planaient sur l'entrepôt à demi-vide de Jeunesse au Soleil. Le blitz orchestré par SRC, à grands renforts de pub sur les ondes, a permis d'amasser en douze heures à peu près autant de denrées qu'en avait jusqu'ici recueillies l'organisme depuis le début de sa campagne de paniers de Noël.

«On est toujours accablé à ces chiffres qui disent que les Québécois ne donnent pas, mais c'est faux. En fait, les gens qui donnent ne réclament à peu près pas de reçus d'impôts car ils font plusieurs petits dons spontanés de 10\$, 20\$,», soutient Mme Lucie Remillard, directrice des communications à Centraide.

Si l'on s'en tient aux déductions réclamées



PHOTO JACQUES NADEAU

C'est à compter d'aujourd'hui que l'organisme Jeunesse au Soleil entreprendra la distribution de ses paniers de Noël.

VOIR PAGE A 12: DONN

INDEX

Les Actualités.....A4	Idées.....A11
Agenda culturel.....B10	Le Monde.....A8
Annouces classées.....B6	Montréal.....A3
Avis publics.....A6	Mots croisés.....A4
À Voir.....B12	Les Sports.....B6
Culture.....B9	Plaisirs.....B1
Économie.....B4	Québec.....B7
Editorial.....A10	



Météo  
Ensoleillé  
Max: 0  
Détails en A6



Votre entreprise est tout à fait unique et nous le savons bien. En tenant compte de vos particularités, nous pouvons donc tailler votre service sur mesure pour en maximiser la rentabilité. Le service *Avantage 800<sup>MC</sup>* Bell permet, entre autres, de cibler vos marchés en ne sélectionnant que les indicatifs régionaux qui vous intéressent, de choisir

parmi 11 fonctions supplémentaires et d'ajuster chacune d'elles selon vos besoins et ceux de votre clientèle. Appelez nos conseillers au **1 800 363-BELL**. Ils se feront un plaisir de concevoir avec vous un service qui reflète votre propre façon de faire des affaires. Le service *Avantage 800<sup>MC</sup>* Bell: rien de plus, rien de moins que ce qu'il vous faut.

**AVANTAGE Bell**

Un minimum de 200 \$ d'interurbains vous est facturé.

# LE DEVOIR

# MONTREAL



Enquête du coroner sur la mort du caporal Lemay

## Sam Elkas plaide l'ignorance

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Le ministre de la Sécurité publique en juillet 1990, M. Sam Elkas, a déclaré hier n'avoir pas eu de communication au sujet de la crise d'Oka la veille de l'assassinat du caporal Marcel Lemay, étant donné qu'il se trouvait en vacances à sa résidence de North Hatley.

M. Elkas a répondu de manière évasive à une série de questions d'une dizaine de procureurs hier matin, dans le cadre de l'enquête menée par le coroner Guy Gilbert. C'est son chef de cabinet, Mme Hélène Ménard, qui a communiqué avec lui et l'a informé de la situation le matin du 11 juillet. Le directeur général de la Sûreté du Québec, M. Robert Lavigne avait déclaré quelques jours plus tôt qu'il a lui-même informé Mme Ménard en fin d'après-midi la veille, le 10 juillet, qu'une intervention policière était imminente.

Mais M. Elkas tenait surtout à préciser hier qu'il n'est pas dans les attributions du ministre de la Sécurité publique d'intervenir dans les opérations

quotidiennes de la Sûreté du Québec. Il a ajouté qu'il était aux prises avec une grève dans le transport par camions en juillet 1990 et que ceci l'accaparait tout autant. Bref, pour lui, il n'y avait pas que le dossier de la crise d'Oka à surveiller.

Le ministre Elkas a dit, à plusieurs occasions, qu'il n'allait pas révéler le contenu des délibérations du Conseil des ministres sur la crise d'Oka. Il a seulement précisé qu'il existait certains tenants de la ligne dure. Et en ce sens, il a mentionné les propos publics du ministre Raymond Savoie, quelques jours plus tôt. M. Elkas n'a fait état d'aucune discussion avec M. Ciaccia dans les jours qui précèdent immédiatement le 11 juillet.

A plusieurs occasions, il a déclaré qu'il souhaitait que les Mohawks ouvrent «des négociations». Cependant, les avocats des policiers et du chef de la SQ lui ont fait préciser que c'était de négociations avec la SQ, et non de négociations politiques auxquelles il pensait, car les négociations politiques ne relevaient pas de Québec à ce moment-là, le 11 juillet.

L'ex-ministre de la Sécurité publique a fait une partie de ses réponses en français, des réponses fort brèves, et une partie de ses réponses en anglais, nettement plus longues, au procureur des Mohawks et au coroner. Il s'est principalement efforcé d'expliquer qu'il n'était pas impliqué dans les décisions immédiates de l'attaque du 11 juillet par la SQ. Le 8 juillet, il s'est rendu en vacances à sa maison de North Hatley. Le 10 juillet, il a entendu à la radio la demande d'aide du maire d'Oka adressée à la SQ. Ce jour-là, M. Elkas n'a pas communiqué avec son bureau, non plus qu'avec son collègue, M. John Ciaccia, ministre chargé des relations avec les autochtones.

C'est le lendemain matin, le 11 juillet, vers 7 heures du matin, que son chef de cabinet, Mme Ménard, l'a avisé de sa communication de la veille avec le directeur général de la SQ. L'attaque allait être ordonnée par le directeur général adjoint de la SQ, 45 minutes plus tard. M. Elkas se souvient seulement avoir pris sa douche après ce téléphone, puis il a vagué à ses occupations habituelles.

Blue Bonnets

## Entente entre Montréal et Québec

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Après avoir signé en 1991 une entente avec l'Hippodrome Blue Bonnets et son propriétaire, qui n'aura pas permis d'atteindre les objectifs financiers prévus, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) vient de conclure un accord plus avantageux avec Québec.

«On tire des leçons des derniers deux ans et demi, bien que l'entente de 1991 reflétait le contexte de l'époque», a expliqué hier le directeur général de la SHDM, Robert Cohen. Jusqu'à maintenant, la SHDM a reçu un loyer équivalent à 99% des bénéfices nets de l'hippodrome du boulevard Décarie, ce qui s'est avéré bien peu profitable pour les coffres de la société paramunicipale, donc pour les Montréalais.

A compter du 1er janvier, la SHDM sera protégée d'éventuels revers de l'industrie des courses. Pour 1994 et 1995, la SHDM percevra 2,2 millions\$ par année. Ce montant s'élèvera à 2,3 millions\$ pour la troisième année du contrat d'une durée de dix ans, pour grimper à 2,7 millions\$ pour les quatrième et cinquième années de location des terrains ainsi que des installations de l'hippodrome. Dès 1999, la SHDM recevra annuellement 3 millions\$ auquel montant s'ajoutera 1% de tout excédent à 200 millions\$ de pari annuel, soit un supplément maximum de 1 million\$.

Ce nouveau bail qui doit être ratifié mardi prochain, intervient dans le cadre d'un changement de contrôle corporatif de la piste de courses. Le ministre de l'Agriculture, des Pé-

cheries et de l'Alimentation, Yvon Picotte, a décidé de faire place nette à Blue Bonnets à la suite d'un conflit de travail qui paralyse les opérations de l'hippodrome depuis la mi-juillet.

Québec doit créer prochainement une corporation sans but lucratif, la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC), qui contrôlera entièrement Blue Bonnets en place et lieu de l'actuel propriétaire, André Marier. Un protocole d'entente entre ce dernier et le ministre Picotte est d'ailleurs intervenu.

Le conseil d'administration de la SPICC sera formé de neuf personnes, dont deux représentants du gouvernement qui bénéficieront d'un pouvoir plus large que leurs collègues (1 représentant du public et 6 porte-parole de l'industrie équestre). «Ça répond à nos préoccupations que le gouvernement soit fortement présent», a indiqué M. Cohen.

Le nouveau locataire paiera des taxes à la Ville de Montréal correspondant à 75% de la valeur du terrain (contrairement à 46% actuellement) et 100% de la valeur des bâtiments. En 1993, 1,9 million\$ ont été facturés à Blue Bonnets.

En outre, Québec versera 1/2 million\$ à la SHDM pour son consentement à la restructuration prévue ainsi que pour le transfert des actions de l'Hippodrome Blue Bonnets. Le gouvernement doit également rembourser à la société paramunicipale 99% de 502 659\$ plus les intérêts en cours, dus pour l'exercice financier de 1991-1992, et environ 200 000\$ plus les intérêts, pour cette année.

## Baisse des tarifs de stationnement dans les parcs régionaux

LAURENT SOUMIS  
LE DEVOIR

Réunis en assemblée cette semaine, les membres du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal ont autorisé la réduction du coût du permis annuel de stationnement dans les parcs régionaux de la CUM.

Avant le premier mai, chaque année, le prix de vente sera de 25\$ (taxes incluses) au lieu de 30\$. Passé cette date, le prix demeurera à 20\$. Cette décision fait suite à une recommandation de la Commission de l'aménagement de la CUM qui estime que la réduction d'un tiers favorisera le recours aux permis annuels. Ceux-ci seront en vente dès le 16 décembre.

La décision de la CUM survient également après le dépôt d'une pétition de citoyens mécontents contenant plusieurs milliers de signatures.

Les tarifs seront en vigueur dans les sept parcs gérés par la Communauté: le Parc régional du Bois-de-Liesse, le Parc régional de l'Île-de-la-Visitation, le Parc régional de la Rivière-des-Prairies, le Parc régional du Cap-Saint-Jacques, le Parc régional de l'Anse-à-Forme, le Parc régional du Bois-de-la-Réparation, le Parc régional du Bois-de-l'Île-Bizard.

**Rapport sur la gestion intégrée des déchets**

Le groupe de travail de la CUM chargé d'élaborer un projet unique de gestion intégrée des déchets déposera son rapport le 20 janvier prochain.

Le 21 octobre dernier, la CUM avait créé un groupe de travail ayant

pour mandat d'élaborer le projet. Son rapport devait être déposé demain. Mais le Comité exécutif a demandé hier au groupe de travail d'examiner le projet de loi 151 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et le rapport du Groupe de travail sur Montréal et sa région (GTMR) et d'en tenir compte dans ses recommandations.

Le rapport final est attendu le 20 janvier prochain. Siègent sur ce groupe de travail M. Louis Roquet, directeur général de la CUM, M. Gérard Divay, directeur de la planification de la CUM, M. Roger Laroche, responsable du dossier environnement au Conseil central (CSN), M. David Cliche, président d'Écosystème P.L.R., et M. André Beauchamp, président d'Environnement.

**Fin des travaux en tunnel**  
Les travaux de restauration des

tunnels entrepris en septembre dernier sur la ligne 2 (orange) entre les stations de métro Beau-bien et Berri-UQAM sont maintenant terminés. Le service normal reprendra donc dimanche prochain.

Mais le 9 janvier, la STCUM entreprendra d'autres travaux d'entretien majeur dans les tunnels de la ligne 2. Cette fois-là, ce seront les stations Champ-de-Mars, Place-d'Armes, Square-Victoria, Bonaventure, Lucien-L'Allier et Georges-Vanier qui seront fermées tous les dimanches et ce, jusqu'au 27 mars.

La clientèle pourra se rabattre sur la ligne 1 (verte) qui passe juste un peu plus au nord ou utiliser un service spécial d'autobus sur les rues Saint-Antoine et Viger, vers l'ouest, et les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, vers l'est.



Des centaines de syndiqués de la FTQ ont pris part, avec leurs chefs syndicaux, Clément Godbout et Fernand Daoust, à une manifestation devant le siège social de Quebecor sur la rue Saint-Jacques à Montréal.

## La FTQ appelle au boycott du Journal de Montréal

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

La FTQ a mis ses menaces à exécution et lancé, hier, un boycottage du *Journal de Montréal*.

Quelque 1100 délégués au congrès de la FTQ qui se déroule au Palais des congrès de Montréal ont voté le boycott du *Journal de Montréal* tout en réitérant l'appui accordé à celui qui est en vigueur depuis un mois contre le quotidien *The Gazette*.

Les syndiqués de toutes allégeances et la population en général sont invités à ne plus acheter *Le Journal de Montréal*, à ne plus l'utiliser comme véhicule publicitaire et à ne plus donner d'entrevues ou de commentaires à leurs journalistes.

Selon Jacques Lamontagne, du syndicat de la préparation du *Journal*, les négociations avaient repris il y a quelques semaines avec la direction du quotidien. Mais elles viennent de rompre sur des différends substantiels.

«Nous voulons affecter le tirage du *Journal*», a souligné M. Lamontagne, ajoutant que le quotidien ne tire plus qu'à 275 000 copies au regard de 330 000 exemplaires d'avant le conflit.

Les typographes de *The Gazette* ont été mis en lock-out le 17 mai dernier, tandis que les employés de la préparation et de l'expédition ainsi que les pressiers du *Journal de Montréal* ont subi le même sort en deux étapes, le 19 septembre et le 11 octobre.

Par ailleurs, la journée d'hier au congrès de la FTQ a donné lieu à une proposition demandant carrément de couper tous les liens et la collaboration avec la CSN, rapporte la *Presse Canadienne*. Cette proposition a finalement

été amendée, afin de donner une dernière chance aux deux centrales syndicales pour civiliser leurs rapports.

Le ton de la résolution des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ) telle qu'amendée, puis adoptée, reste toutefois cinglant: on y dénonce «la magouille et le maraudage CSN» dans le domaine de l'alimentation, on «somme de mettre fin à ses tactiques de maraudage systématique contre des affiliés de la FTQ» et on «dénonce ses actions antisindicalistes dans le dossier Steinberg». De plus, la résolution mandate le Bureau de la FTQ pour rencontrer la CSN «afin de trouver des moyens de civiliser les rapports entre centrales syndicales».

Si ces démarches se révélaient infructueuses «et que la CSN poursuivait ses attaques», la FTQ sera alors mandatée pour «remettre en question les liens avec la CSN».

En entrevue à la *Presse Canadienne*, le directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et vice-président de la FTQ, M. Henri Massé, a résumé la grogne de ses membres à l'endroit de la CSN.

«Ce que nos syndicats reprochent le plus, c'est les déclarations publiques à l'emporte-pièce de la CSN contre certains syndicats FTQ».

M. Massé cite des dossiers comme la vente de Steinberg — ou des syndicats CSN et FTQ se sont affrontés —, les négociations du secteur public, le siège social de la FTQ, le projet de loi 116 sur le déplaçonnement de la durée des conventions collectives, tous des dossiers où il y a eu frictions.

Le congrès de la FTQ prend fin aujourd'hui.

CUM

## Le maire Paquet présidera la Commission de développement

LAURENT SOUMIS  
LE DEVOIR

Le maire de Ville Saint-Laurent, M. Bernard Paquet, présidera dorénavant la Commission de développement économique de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

M. Paquet succède ainsi à M. Nunzio Discepolo, ex-maire de Kirkland, élu député fédéral de Vaudreuil sous la bannière libérale.

Au cours de ses travaux cette semaine, le Conseil de la CUM a procédé à diverses désignations parmi les représentants des municipalités autres que Montréal au sein des différentes commissions et organismes de la Communauté.

Ainsi, le maire d'Outremont, M. Jean Pominville, fait son entrée à la Commission de développement économique.

Le maire d'Anjou, M. Richard Quirion, abandonne la vice-présidence de la Commission de l'aménagement pour siéger comme simple membre à celle de l'environnement.

Il est remplacé par le maire de Saint-Léonard, M. Frank Zampino.

Siégeront aussi à l'environnement les maires de Lachine et de Sainte-Geneviève, MM. Guy Dicaire et Jacques Cardinal.

Quant à lui, le maire de Pierrefonds, M. Marcel Morin, entre à la Commission de la sécurité publique.

Le conseil de la CUM a également nommé le maire de Montréal-Est, M. Yvon Labrosse, au Conseil métropolitain du transport en commun.

Le maire de l'Île Bizard, M. Jacques Denis, agira comme remplaçant. Les deux hommes occupent également un siège au conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM).

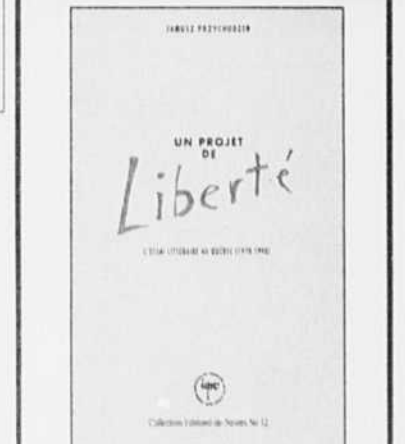
Cols bleus

## Passez à la caisse

LE DEVOIR

Le syndicat des cols bleus de Montréal et onze syndicats sont poursuivis par la Ville pour des dommages de 32 000\$. Le 13 septembre dernier, une manifestation de ce groupe d'employés avait généré en actes de vandalisme à l'hôtel de ville montréalais. Quelques semaines plus tard, les autorités municipales avaient réclamé au syndicat le remboursement des portes de chêne argenté qui avaient été défoncées, soit 25 000\$. La facture étant demeurée impayée, la Ville a déposé hier une requête en Cour supérieure.

NOUVELLE PARUTION



**UN PROJET DE LIBERTÉ**  
L'essai littéraire au Québec  
(1970-1990)

**Janusz Przychodzen**  
Dans les années 60, on parlait souvent de l'emprise du «texte national» sur la conscience de l'écrivain québécois. Aujourd'hui, Janusz Przychodzen nous propose de parler d'un nouveau paradigme, celui de «texte transnational», où on perçoit une vision du réel beaucoup plus ouverte à l'idée de l'exploration d'un autre culturel.

L'auteur nous montre comment la quête de la liberté dans l'essai québécois des années 60-70, s'est constituée, ces derniers temps, en un véritable discours de l'indépendantisme individuel.

213 pages • 25 \$

INSTITUT QUÉBÉCOIS  
DE RECHERCHE SUR LA CULTURE  
14, rue Haldimand, Québec G1R 4N4  
Téléphone: (418) 643-4695  
Télécopieur: (418) 646-3317

**La saison des Fêtes**

à  
**AUBERGE HATLEY**

- Vacances-neige
- 30 km de pistes de ski de randonnée à partir de l'Auberge
- Ski alpin à proximité
- Le charme d'une vieille demeure
- 25 chambres
- Foyer, bain tourbillon ou sauna

**Noël :**  
Dîner traditionnel  
Randonnée de traîneau à chevaux  
Messe de minuit suivie de canapés et champagne

**Jour de l'An :**  
31 décembre : dîner gastronomique de la St-Sylvestre 10 services, orchestre, feux d'artifices, cotillons, etc.  
SKI DE RANDONNÉE, SKI ALPIN, PATINAGE

**Les plaisirs de l'hiver pour les gourmets-gourmands**

RELAYS & CHATEAUX  
POUR RÉSERVATIONS  
C.P. 330, North Hatley, Qué. J0B 2C0  
Tél.: (819) 842-2451

**FORAITS ENCORE DISPONIBLES**

Bruce Roberts

Exposition de Noël petits formats  
des artistes de la galerie

GALERIE

Myrka Bégin

211, Woodstock, St-Lambert, Québec J4P 1W7  
Tél.: (514) 671-0078



ROBIC

DEPUIS 1897  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD  
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC, H0Y 3K7

Tél. (514) 845-7674 Tél. (514) 98 00 00

Les maîtres des intangibles

## • LES ACTUALITÉS •

### Côté tient promesse

Il annonce la création de quatre projets pilotes de sages-femmes

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, a tenu promesse et procédé, hier, à l'annonce des quatre projets pilotes de la pratique des sages-femmes qui complètent la liste de huit projets prévus à la loi.

Les quatre projets retenus sont ceux du CLSC Lac-Saint-Louis à Montréal, du CLSC SOC dans l'Estrie, du CLSC Le Norois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et du CLSC Chutes-de-la-Chaudière Desjardins, sur la rive sud de Québec.

Ces quatre projets s'ajoutent à ceux déjà annoncés du CLSC des Draveurs dans l'Outaouais, du CLSC Côte-des-Neiges à Montréal, du CLSC de la Mitis dans le Bas-Saint-Laurent et de celui du centre hospitalier de Povungnituk, dans le Grand Nord québécois, lequel est opérationnel depuis 1986.

En Chambre, M. Côté a rappelé que le premier projet de loi qu'il avait présenté, à titre de ministre de la Santé, en 1989, était celui concernant la pratique des sages-femmes. «Je l'avais fait volontairement pour démontrer qu'il fallait que le système de santé prenne un virage», dit-il.

Hier, il faisait remarquer que l'annonce des quatre projets serait sans doute l'un des derniers gestes qu'il posera en public comme ministre de la Santé, avant de quitter ses fonctions et la politique active le 11 janvier, au moment de l'assermentation du nouveau gouvernement Johnson. Le 16, une fête monstre sera organisée en son honneur.

Le ministre insiste sur l'importance d'aller de l'avant avec ces projets, dont l'évaluation sera faite en 1998. «C'est une volonté exprimée par les femmes à travers le Québec, dit le ministre sortant. Ce courant est venu parce que les médecins n'ont pas su s'adapter à cette réalité.»

Aujourd'hui il leur lance un appel à la collaboration: «Il est impératif que tous travaillent de façon à per-

mettre que les projets évoluent dans des conditions sécuritaires et continues», dit-il.

Le projet du CLSC Lac-Saint-Louis se déroulera à l'extérieur de l'hôpital, comme la plupart des autres, et s'adressera à une population à majorité anglophone. Celui du CLSC SOC, en Estrie, sera implanté dans la Maison St-Vincent, laquelle est reliée par une passerelle à un hôpital. Celui du Norois bénéficiera de nouveaux locaux aménagés à un demi-kilomètre de l'hôpital d'Alma. Celui des Chutes-de-la-Chaudière répond à une demande dans une région en boum démographique.

Au total, 15 projets ont été soumis au comité d'évaluation avant la date limite du 23 septembre.

Les critères ayant présidé au choix furent: le degré d'autonomie de la pratique des sages-femmes, la continuité des soins, la sécurité de la mère et de l'enfant à naître, l'organisation administrative et professionnelle, le soutien de la communauté et le réalisme du projet.

Un accouchement réalisé dans le cadre des projets pilotes coûtera environ 70% du coût d'un accouchement traditionnel, évalué à 3500\$. Les sages-femmes autorisées y participeront devant être accréditées et répondre à des critères de compétence et de formation.

La loi n'autorise toujours pas les accouchements à domicile. Mais le ministre annonçait, discrètement, au mois de mai, dans une annexe de la politique de périnatalité, la création prochaine d'un groupe de travail dont le mandat sera de documenter la situation et de formuler des recommandations.

Le ministre Côté s'était résolu à examiner l'avenue de l'accouchement à la maison «comme tenu que cette pratique existe au Québec mais en l'absence de tout encadrement».

M. Côté a déjà évalué à 1000, le nombre d'accouchements pratiqués dans la clandestinité au Québec chaque année.

### Déductions fiscales pour frais de garde d'enfants

## La Cour suprême dit non

Les deux juges féminins font dissidence

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Une personne, fût-elle une femme travaillant de manière autonome, ne peut obtenir de déduction fiscale pour ses frais de garde d'enfants en incluant ceux-ci dans ses dépenses d'entreprise.

C'est la conclusion à laquelle en est arrivée hier la Cour suprême du Canada, dans un jugement partagé — sept juges masculins pour, deux féminins contre — qui confirme une décision antérieure de la Cour d'appel fédérale.

L'appelante, Elizabeth Symes, mère de famille, exerçait le droit à temps plein à titre d'associée dans un cabinet d'avocats de Toronto. Au cours des années 1982 à 1985, elle avait engagé une gardienne d'enfants, et dans ses déclarations personnelles de revenu, déduit le salaire versé à la gardienne à titre de dépenses d'entreprise.

Revenu Canada avait d'abord accepté les déductions pour les deux premières années, puis en avait rejeté l'ensemble, forçant Mme Symes à recourir aux tribunaux. Elle avait eu gain de cause en Cour fédérale.

Dans cette affaire, deux questions étaient soumises au plus haut tribunal du pays. 1) les frais de garde d'enfants sont-ils déductibles à titre de dépenses d'entreprises? et 2) dans la négative, y a-t-il violation des droits à l'égalité prévus par la Charte canadienne des droits et libertés?

S'exprimant au nom de la majorité, le juge Frank Iacobucci a fait ressortir que l'analyse traditionnelle de la Loi de l'impôt sur le revenu amenait à penser que les frais de garde d'enfants tombaient dans le champ des dépenses personnelles. A la question: «a-t-on engagé les dépenses en vue de tirer un revenu de l'entreprise ou de

faire produire un revenu à l'entreprise?», il faudrait donc répondre non.

«Bien qu'il soit clair que l'appelante n'aurait pas engagé les frais en question si elle n'avait pas eu son entreprise, il est tout aussi évident que le besoin auquel répondent les frais de garde d'enfants existe indépendamment de l'activité d'entreprise poursuivie par l'appelante», écrit le juge.

Or, comme la loi n'établit le barème des déductions liées à la garde d'enfants qu'en fonction du revenu, il n'est pas non plus fondé de croire qu'une femme pour- rait, à titre de femme, se prévaloir de telles déductions.

Selon le juge Iacobucci, «bien qu'il soit évident évident que les femmes assument une part disproportionnée de la garde des enfants dans la société, il n'a pas été établi que les femmes paient une part disproportionnée des frais de garde d'enfants. (...) La preuve que les femmes paient les coûts sociaux ne suffit pas à établir que ce sont elles qui paient les frais de garde d'enfants», et, en conséquence, qu'elles sont l'objet de discrimination en vertu de la Charte.

A l'inverse, les deux juges dissidentes, Claire L'Heureux-Dubé et Beverley McLachlin, se sont dites d'avis que «l'interprétation traditionnelle de "dépense d'entreprise" a été formulée en fonction de la situation des hommes d'affaires et de la façon dont ils font des affaires. (...) Le soin des enfants est un élément essentiel de la capacité des femmes de gagner un revenu. L'appelante a été "logique sur le plan commercial" en engageant une gardienne d'enfants.»

La juge L'Heureux-Dubé a ajouté que le fait de «refuser les frais de garde à titre de dépense d'entreprise a clairement une incidence différente sur les femmes» et porte atteinte au droit à l'égalité garanti par la Charte.

### Réforme Robillard

## Fin des audiences publiques

Québec (PC) — La ministre de l'Éducation Lucienne Robillard, a mis un terme, hier, aux audiences publiques sur ses propositions de réforme de l'enseignement primaire et secondaire en réaffirmant l'urgence d'agir et en promettant de ne pas se laisser influencer par les aspects politiques de son projet.

«Mon idée n'est pas encore totalement faite», a-t-elle précisé après s'être réjouie de constater qu'il y a beaucoup d'intervenants qui sont venus, au cours des six derniers jours lui dire leur accord à la presque totalité de ses propositions.

Mme Robillard a toutefois indiqué qu'il lui fallait maintenant attendre l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation avant de prendre des décisions.

Z'J'ai noté, a-t-elle confié, que les changements dans l'Éducation sont toujours difficiles et exigeants.

«J'ai aussi noté, a poursuivi la ministre, que le monde de l'éducation est fort préoccupé par les jeunes qui éprouvent des difficultés scolaires et des troubles d'apprentissage, alors que le monde de l'extérieur du système exige davantage de changements.»

### Remblayage suspect dans les plaines inondables de Lachenaie et de Charlemagne

## Le MENVIQ montre les dents

La Wellington Investment Corp se retrouve avec un avis d'infraction sur les bras

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Les inspecteurs du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) ont constaté récemment que la compagnie Wellington Investment Corp, de Montréal, avait enfreint la Loi de l'environnement et ses règlements en remblayant ou en laissant remblayer illégalement ses terrains situés dans la plaine inondable des municipalités de Charlemagne et de Lachenaie. Et en y opérant un dépôt illégal.

C'est ce qu'affirme l'avis d'infraction envoyé à Wellington Investment, le 8 décembre dernier, par le directeur régional du ministère, M. Pierre Paquin. Ce dernier a alors ordonné aux propriétaires de ces vastes terrains en zone inondable de «cesser immédiatement» toute forme de travaux de remblayage à cet endroit.

D'autre part, le ministère a donné jusqu'à ce soir à Wellington Investment pour lui soumettre un «plan des correctifs» qu'elle entend apporter à ces remblayages avec des matériaux illégaux dans une zone inondable. Selon le porte-parole régional du MENVIQ, M. Jacques Roux, «aucun plan ne nous est encore parvenu», du moins jusqu'à hier.

Ces terrains, habituellement inondés au printemps par les crues, sont protégés de plusieurs façons pour permettre à la faune de s'y reproduire et, par la suite, de s'y alimenter. Les zones inon-

dables sont protégées en vertu d'une entente fédérale-provinciale, qui a débouché la mise en place d'une politique provinciale de protection des rives et de règlements de zonage qui doivent faire appliquer les municipalités en cause.

L'avis d'infraction du MENVIQ a été envoyé à Wellington Investment quatre jours après la publication par LE DEVOIR d'un dossier sur le remblayage du secteur, au nez et à la barbe des autorités de Lachenaie et de Charlemagne. Un photographe du DEVOIR avait même été empêché de photographier de près les matériaux qu'un remblayeur était en train de déverser sur ces terrains.

Charlemagne et Lachenaie ont même convenu de présenter une requête au ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, pour qu'il modifie leurs frontières et celles de leurs MRC respectives, ce qui visait à légaliser après coup les remblayages et y permettre la construction de résidences.

La visite des inspecteurs du ministère de l'Environnement pourrait modifier quelque peu les projets des promoteurs de Wellington Investment, qui se proposent de construire à cet endroit plusieurs groupes de condos.

Selon l'avis d'infraction du MENVIQ, l'inspection du 6 décembre a permis d'identifier le dépôt de «contaminants» dans ce milieu naturel. Au sens de la loi, des matériaux d'excavation de maisons ou de rués, des matériaux de construction

comme de l'asphalte ou du ciment, et même le dépôt de terre saine sont considérés comme un «contaminant» lorsqu'ils sont susceptibles «d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement».

Les inspecteurs ont aussi constaté l'existence d'opérations de remblayages non autorisées préalablement par leur ministère.

La présence de matériaux de construction sur le site les amène d'autre part à conclure à l'existence à cet endroit d'un «système de gestion des déchets sans certificat de conformité ni de permis d'exploitation», soit la définition juridique d'un dépôt illégal.

Le site en question se trouve pratiquement à la jonction des rivières l'Assomption et Des Prairies, soit dans une zone alluviale importante pour la reproduction et l'alimentation des espèces aquatiques et aïeées. Un récent rapport du Plan d'action Saint-Laurent dressait un lourd bilan de la destruction des milieux humides dans le corridor fluvial et en particulier dans la région de Montréal malgré les règles de protection environnementale.

Le ministère a aussi avisé Wellington Investment qu'il prendrait les «mesures appropriées» si cette société ne se conformait pas à son «Avis». Mais même si la compagnie s'y conforme, d'ailleurs, le ministère n'entend pas renoncer aux recours prévus pour les infractions constatées jusqu'ici.

### Travailler n'est pas toujours payant

Ottawa (PC) — Plusieurs prestataires de l'aide sociale gagnent davantage que s'ils travaillaient, surtout parce que le salaire minimum est si bas, affirme un rapport publié hier par le Conseil national du bien-être social.

«La chute dramatique du pouvoir d'achat des personnes payées au salaire minimum depuis le milieu des années 70 est certainement l'une des principales raisons qui font que pour bien des gens, travailler n'est pas toujours payant», dit l'organisme, qui conseille le gouvernement fédéral sur les questions qui concernent les personnes à bas revenus.

Le rapport, qui porte sur les ré-

gimes d'aide sociale de toutes les provinces et du Yukon, a identifié une série d'obstacles au travail, comme les taxes élevées ou le coût élevé de la garde des enfants.

La valeur relative des emplois payés au salaire minimum et des prestations d'aide sociale varie grandement selon la région et le type de ménage étudiés. Par exemple, il n'y avait qu'au Québec, en 1992, qu'il était plus payant pour un chef de famille monoparentale de travailler que de rester «sur le bien-être». Le Québec a un programme spécial de soutien du salaire à l'intention des parents. Partout ailleurs, les chefs de famille monoparentale y gagnaient à ne pas travailler.

### Hausse des frais de scolarité

## Soupir de soulagement parmi les étudiants

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Net soulagement chez les étudiants, «étonnement et déception» chez les universités: la hausse des frais de scolarité, annoncée mercredi par la ministre Lucienne Robillard, n'a pas atteint le niveau d'augmentation qui aurait suscité la forte colère des étudiants... et qui aurait aidé les universités à remplir leurs coffres.

Mais les deux groupes s'entendent pour dire que la décision de la ministre ne règle aucunement le problème des financements du réseau universitaire.

Pour l'Organisation nationale universitaire (ONU), en haussant les frais à 1,9% le gouvernement agit avec précaution pour limiter l'impact de ces mesures sur l'accessibilité de l'enseignement supérieur au Québec.

La hausse de 1,9%, qui correspond à l'indice des prix à la consommation, représentera, pour chaque étudiant, un montant supplémentaire de 31\$ pour 1994-1995.

L'ONU estime que le gouvernement a ainsi reconnu ses arguments. «Il a probablement évalué que soulever le mouvement étudiant, c'était un jeu qui n'en valait pas la chandelle», déclare Serge Charlebois, porte-parole de l'ONU.

«Nous n'acceptons pas cette hausse, mais nous allons pouvoir vivre avec», ajoute-t-il.

Il reste que l'ONU et l'ensemble du mouvement étudiant entendent continuer leur campagne pour exiger du gouvernement le développement de solutions de rechange au financement des universités.

De son côté, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a fait part hier de sa réaction d'«étonnement et de déception».

Puisque le gouvernement québécois avait annoncé dans son dernier budget son intention de rattraper la

moyenne canadienne des droits de scolarité, les universités s'attendaient à ce que le gouvernement «franchisse un pas significatif dans cette direction».

La CREPUQ a rappelé que les droits de scolarité étaient inférieurs de quelque 700\$ au Québec par rapport à la moyenne canadienne, et elle estime qu'en 1994-95 cet écart se creusera encore.

Claude Hamel, président de l'Université du Québec et président de la CREPUQ, croit maintenant que le gouvernement devra «trouver ailleurs les moyens de pallier le sous-financement des universités».

A titre d'exemple, l'Université Laval empochera 1,3 million\$ de moins que prévu en frais de scolarité en 1994-1995.

«C'est une année d'élections», a souligné avec ironie le recteur de l'université Laval, Michel Gervais, après avoir déposé hier son rapport annuel faisant état d'un léger surplus pour 1992-1993.

L'université préparait ses budgets en fonction d'une hausse de 5% des frais de scolarité, soit environ 2,3 millions\$, compte tenu que les droits se sont élevés à 46,27 millions\$ en 1993.

En supposant que Québec laisse les universités encaisser au complet la hausse de 1,9%, la hausse annoncée représente moins de 1 million\$ pour Laval. Une différence de 1,3 million\$ d'avec les prévisions.

Pour leur part, les membres de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec pavoisaient hier, se disant «heureux et fiers de la bataille qu'ils viennent de gagner».

Selon les jeunes libéraux, la décision de madame Robillard est sage et garante d'avenir. «En fait, le gouvernement libéral a choisi de ne pas hypothéquer davantage l'avenir des jeunes Québécois, mais plutôt de trouver des alternatives autres que celles "pelletées" sur le dos des étudiants.»

(Avec Presse Canadienne)

### avis de demande d'un permis d'alcool

#### Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentement et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec H2Y 1B6

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
2970-4202 QUÉBEC INC. Bar Pall Mall Enr. 2687, Wellington Montréal Dossier: 225-571	Autorisation de spectacles dans un Bar	2687, Wellington Montréal
2970-8203 QUÉBEC INC. Pizzeria Gousta 43-45, 90e Avenue Lasalle Dossier: 927-038	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	43-45, 90e Avenue Lasalle
2962365 CANADA INC. Chien Chaud Bière des Pinettes Enr. 825, Décarie St-Laurent Dossier: 996-892	1 Restaurant pour vendre	825, Décarie St-Laurent
BRASSERIE LE BOUCANIER INC. Bar Le Boucanier 540, chemin St-Jean La Prairie Dossier: 233-536	Changement de catégorie de Taverne à bar	540, chemin de la Prairie La Prairie
2862-2785 QUÉBEC INC. Restaurant B.N.O. 7401, boul. Newman Local 21/22, Lasalle Dossier: 1073-980	1 Restaurant pour vendre	7401, boul. Newman Local 21/22, Lasalle
RALAISSOA, Georges Restaurant L'Exotic 3788, Laval Montréal Dossier: 368-175	2 Restaurants pour vendre	3788, Laval Montréal
163414 CANADA INC. Bar Obsession 1426, Stanley Montréal Dossier: 337-097	1 Bar avec danse et spectacles	1426, Stanley Montréal
CAFÉ CLIN D'OEIL L.L. INC. Café Clin d'oeil L.L. Inc. 1654, Wolfe app. 8 Montréal Dossier: 1074-384	1 Restaurant pour vendre	1429, rue Amherst Montréal
2424-9626 QUÉBEC INC. Champion Billards Enr. 5295, avenue Du Parc Montréal Dossier: 1075-027	1 Restaurant pour vendre	5295, avenue Du Parc Montréal
HALABI, Wajib Salle de réception Asmar 1505, Legendre Ouest Montréal Dossier: 1074-699	1 Bar avec danse et spectacles	405, boul. Curé Labelle Laval

#### SERVICES DE RESTAURANT PHM INC.

1 Restaurant pour vendre	7065, boul. Langelier St-Leonard	
3095-6858 QUÉBEC INC. Chez Bruno-Pier Enr. 3779, rue Wellington Verdun Dossier: 1074-988	1 Restaurant pour vendre	3779, rue Wellington Verdun

#### SERVICES DE RESTAURANT PHM INC.

1 Restaurant pour vendre	2800 Remembrance Lachine	
3095-6858 QUÉBEC INC. Chez Bruno-Pier Enr. 3779, rue Wellington Verdun Dossier: 1074-988	1 Restaurant pour vendre	3838, Côte Vertu St-Laurent

#### SERVICES DE RESTAURANT PHM INC.

1 Restaurant pour vendre	7070, Sherbrooke Est Montréal	
PLACEMENTS SERGAKIS INC. Picasso Restaurant et Bar Le vieux St-Henri 3800 Notre-Dame Ouest Montréal Dossier: 237-585	Autorisation de spectacles dans 1 Bar avec danse	3802 & 3814, Notre-Dame Ouest Montréal

#### PALLADINI, Karine

1 Bar	1765, rue Centre Montréal Dossier: 925-636
-------	--

#### CLUB METROPOLIS INC.

Permis additionnel 1 bar avec danse et spectacles dans amphithéâtre et consommation dans les gradins plus les 2 bars avec danse et spectacles existants à être exploités dans amphithéâtre avec consommation dans les gradins	59, rue Ste-Catherine Est Montréal
---	---------------------------------------

#### 3096-2559 QUÉBEC INC.

1 Bar	3325, Ch. de la Reine-Marie Montréal
-------	---

#### NATHALIE LEROUX, RENÉ DUSSAULT

1 Restaurant pour vendre	1028, rue Ste-Hélène Longueuil
Restaurant Chez Toi 1028, rue Ste-Hélène Longueuil Dossier: 720-193	

Le président et directeur général  
Ghislain K. Lattamme, avocat

**AVIS  
À TOUS NOS LECTEURS**

Durant la période des Fêtes,  
LE DEVOIR ne sera pas publié les jours suivants:

**Samedi 25 décembre  
Lundi 27 décembre  
Samedi 1er janvier  
Lundi 3 janvier**

Veuillez prendre note que les bureaux du Service à la clientèle seront ouverts de 7h30 à 16h00 les **vendredis 24 et 31 décembre.**

Vous partez en vacances? Soyez prévoyants!  
Si vous désirez suspendre la livraison de votre journal durant les vacances des Fêtes, veuillez nous en aviser au moins **trois (3) jours à l'avance.**

**LE DEVOIR**  
Service à la clientèle  
(514) 985-3355  
Extérieur de Montréal: 1-800-463-7559

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

Manifestation devant l'Assemblée nationale de détaillants de l'est du Québec

### À bas les «cigarettes à plumes»

Québec fermera les yeux sur la consommation personnelle de tabac de contrebande

Québec (PC) — La contrebande de cigarettes continuera d'être illégale mais il n'y aura plus de pénalités pour ceux qui possèdent de telles cigarettes à des fins d'usage personnel, selon un projet de loi que l'Assemblée nationale a adopté hier à la suggestion du ministre du Revenu, Raymond Savoie.

«Cette infraction sera notée mais il n'y aura pas d'amende. On ne voulait pas d'abus ou d'histoire», a déclaré M. Savoie en expliquant le contenu du projet de loi à la presse à son arrivée à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi ouvrira la porte à de nouveaux moyens d'intervention, accordant plus de pouvoirs aux corps policiers. Les mandats de perquisition seront plus faciles à obtenir.

M. Savoie a rappelé que la possession de marijuana à des fins personnelles avait été décriminalisée et qu'il fallait prendre ce fait en considération avant d'imposer des amendes pour simple possession de cigarettes de contrebande. Le maintien des amendes pour les cigarettes «nous embarquait

dans quelque chose de kafkaïen», a dit M. Savoie.

M. Savoie a dit aussi espérer une diminution des taxes sur le tabac à compter de janvier, une décision que le premier ministre Robert Bourassa a refusé de confirmer quelques heures plus tard.

L'annulation des taxes québécoises sur les cigarettes en réduirait le prix d'un dollar du paquet, a indiqué le ministre.

Pendant ce temps, une cinquantaine de marchands détaillants de l'est du Québec défiaient le froid pour venir crier à l'injustice et montrer leur mécontentement au gouvernement au sujet de la contrebande de «cigarettes à plumes» qui leur fait perdre à chacun des milliers de dollars et met souvent leur commerce en péril.

Rassemblés en face du parlement, quelques-uns habillés en indien avec plumes sur la tête et lançant des cris, arborant des pancartes, ils ont vendu par dérision des cigarettes (légal) au prix de la contrebande, soit 35 le paquet et 205 le carton pour protester contre ce qu'ils qualifient de deux poids deux mesures.

Les marchands s'étaient procuré pour 10 000 cigarettes qu'ils ont revendues à moitié prix, accusant une perte de 5000\$.

Le président de l'Association des marchands de l'est du Québec (AMDEQ), Claude Ferland, a dit que «les Indiens font 14\$ de bénéfice par carton de cigarettes alors que les marchands et dépanneurs travaillent parfois de 18 à 20 heures par jour pour beaucoup moins de profits que ça».

Le président de l'AMDEQ a dit, l'air coquin, qu'il n'y a pas de danger que la police vienne les arrêter «parce que ce sont des cigarettes légales et j'ai dans ma poche la facture de l'achat».

M. Ferland et le député péquiste de Montmorency, Jean Filion, se sont adressés aux manifestants.

M. Filion a suscité la réprobation de ces commerçants envers le gouvernement en dénonçant le projet de loi du ministre du Revenu, Raymond Savoie, qui enlève les amendes variant entre 200\$ et 1000\$ aux personnes qui achètent des cigarettes illégales.

Cotisations d'assurance-chômage

### Hausse de 2,3% en 1994

Axworthy déposera au début de l'année un projet de refonte du système de sécurité sociale

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Les cotisations des travailleurs et des employeurs au régime d'assurance-chômage connaîtront une hausse moyenne de 2,3% à compter du 1er janvier prochain, puis seront gelées pour 1995.

C'est ce qu'a fait savoir hier le ministre fédéral des Ressources humaines, Lloyd Axworthy, qui a du même coup annoncé qu'il déposerait au début de l'année une proposition de refonte en profondeur du système d'assurance-chômage et de sécurité sociale canadienne.

Pour les deux années qui viennent, le taux de cotisation par tranche de 100\$ de rémunération assurée passera donc de 3,00\$ à 3,07\$ pour les employés, et de 4,20\$ à 4,30\$ pour les employeurs. La rémunération hebdomadaire assurée maximale augmentera de son côté de 4,7%, passant de 745\$ à 780\$.

La hausse de 7 cents par 100\$ assurée, ou 2,3%, représente l'augmentation minimale permise en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage pour que le régime s'autofinance. Hier, tant M. Axworthy que son collègue des Finances, Paul Martin, ont souligné à plusieurs reprises que le dernier budget conservateur avait anticipé un taux de 3,10\$. Les salaires à haut revenu — plus de 40 560\$ annuellement — seront les plus touchés, puisqu'ils verront leurs cotisations annuelles augmenter de 83,20\$, de 1162,20\$ à 1245,40\$. Cela représente une hausse de 7,1%. Mais «80% de ceux qui paient des cotisations ne sont pas à ce niveau», s'est empressé de souligner M. Axworthy. Quant aux employeurs, ils devront souscrire 116,48\$ de plus pour chacun de leurs employés dont le salaire se situe au delà du maximum assurée. Le plafond de leurs cotisations par employé passera de 1637,08\$ à 1743,56\$.

Ces hausses devraient permettre à Ottawa de percevoir 800 millions supplémentaires par année au titre de l'assurance-chômage. Le budget annuel du régime est de l'ordre de

20 milliards\$, et il doit fonctionner avec une dette accumulée de plus de 6 milliards\$. Déjà, pour 1994, les nouvelles rentrées ne devraient pas suffire à éponger un déficit prévu de près de 500 millions\$ imputable à un taux de chômage qui, aux alentours de 11%, demeure élevé. Pour justifier une telle stratégie d'augmentation/gel, le gouvernement a invoqué tantôt l'ampleur du déficit fédéral, tantôt la nécessité de ne pas écraser indûment les contribuables et les petites entreprises.

M. Axworthy a ainsi dû se défendre de vouloir, contrairement au credo libéral, imposer une forme de «taxe sur la paie» qui contribuerait à freiner la création d'emplois. «Nous faisons face à un dilemme. Nous devons composer à la fois avec un cadre fiscal restrictif et tenter de créer des emplois. Je pense que nous en sommes arrivés à une proposition qui satisfait les deux objectifs.»

«Le taux de cotisations n'affecte pas substantiellement le cadre fiscal immédiat, mais en même temps il envoie le signal que nous mettons une limite à la taxe sur la paie. C'est pour cela que nous avons pensé que l'augmentation à 3,07\$ devra être gelée pour deux ans», a dit le ministre.

Dans les milieux d'affaires, on craignait qu'une nouvelle hausse des cotisations ne vienne rétrécir la marge de manoeuvre dont les entreprises, surtout les PME, disposent. M. Axworthy s'est plutôt dit d'avis que la formule retenue offrait au contraire une «période de stabilité» en attendant qu'une réforme plus globale n'intervienne. «Ce n'est pas une solution parfaite, mais compte tenu du court laps de temps que nous avons eu pour travailler là-dessus, en n'ayant pas la chance de rebâtir le système comme cela devrait être fait, c'est la meilleure solution», a-t-il déclaré.

La décision d'Ottawa a aussitôt été dénoncée par le Bloc québécois, qui prône un gel des contributions pour 1994. Selon le Bloc, «le gouvernement doit démontrer la pertinence de ses dépenses avant de percevoir de nouvelles taxes».

## Nouvelle bisbille à la SSJB-M

Le président Jean Dorion dans l'eau chaude

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

La bisbille est de nouveau prise à La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB-M). La fronde est portée notamment par certains membres dits «traditionalistes» qui s'opposent, encore une fois, à leur président.

Cette fois, on reproche au président de la SSJB-M, Jean Dorion, et à «ses hommes de main» (le conseil général) d'avoir forcé, sans consultation, la restructuration de l'organisme en imposant la fusion de plusieurs sections locales. Leur nombre vient de passer de 23 à 14.

L'ex-vice-président de la section Ahuntsic, Jean Rémillard, accuse Jean Dorion d'avoir passé par dessus la tête de la commission des présidents qui recommandait, à 15 contre 6, de reporter le projet aux assemblées générales de sections, en janvier et février, et de le soumettre en atelier spécial lors de l'assemblée générale annuelle de 1994. «Il Jean Do-

ron) a préféré faire un coup de force en imposant son diktat impérial». Les fusions se sont faites, à la fin novembre, mais la résistance persiste. Des membres ont notamment transféré le compte bancaire de la section Ahuntsic et réquisitionné certains biens. La SSJB-M réplique et veut maintenant expulser quatre personnes de ses rangs. Le dossier est entre les mains d'avocats.

Le président de la SSJB-M, Jean Dorion, affirme qu'il avait l'aval de la très large majorité des membres de la société pour mettre à exécution son projet de refonte. Il précise que la commission des présidents n'est qu'un organe consultatif. En outre, dit-il, nous avons invité, en octobre, les sections à nous faire part des modifications qu'elles souhaitaient que l'on apporte au projet de fusions, «certaines ont préféré ne pas se présenter».

Les fusions, dit-il, permettent de réaliser des économies et d'établir un équilibre entre les composantes de la SSJB-M. Certaines sections avaient

trop d'influence en proportion du nombre de leurs membres, des présidents ne représentaient qu'une cinquantaine de personnes, alors qu'ailleurs on en comptait jusqu'à 500.

Il affirme que ceux qui s'opposent aux fusions «sont actifs, mais pas très nombreux. C'est toujours la même clique, ajoute-t-il, celle des ultra-conservateurs qui cherchent à avoir ma tête. L'an dernier ils ont demandé à l'inspecteur général des institutions financières d'enquêter sur la direction de la SSJB-M, mais ça n'a pas eu de suite».

Rappelons qu'à ce moment les traditionalistes s'opposaient à ce que la direction puisse dans les fonds de certaines de ses fondations. Cette requête était signée par 33 membres de la SSJB-M.

Le groupe s'était aussi opposé en 1992 à l'admission de Néo-Québécois dans les rangs de la SSJB-M. Ces vieilles querelles entretiennent les empoignades actuelles.

La lutte autour du projet de fusion a commencé à la mi-septembre. Elle a

donné lieu à des périodes épiques. Certains traditionalistes accusent notamment Jean Dorion de tripoter les règlements pour défaire des décisions prises en assemblée. Dans une lettre, un membre de la section Ahuntsic, Jacques Bergeron, abreuve d'injures le président et les dirigeants «despotes» de la SSJB-M.

Il n'hésite pas à comparer son président à l'ex-député conservateur Bob Horner qui voulait faire expulser d'Ottawa les gens du Bloc québécois. M. Dorion s'en prend lui au nationaliste à tendance xénophobe défendu par Jacques Bergeron: «La conception du nationalisme que nous défendons actuellement à la SSJB-M n'est pas celle des écorchés vifs et j'ai l'appui de l'immense majorité des membres là-dessus. Je trouve que ceux qui gravitent autour de M. Bergeron ont cette mentalité d'écorchés vifs.»

Les assemblées générales des nouvelles sections sont prévues pour la fin janvier. En mars, la SSJB-M se réunira en congrès. Le poste de Jean Dorion sera en jeu.

L'immersion en langue anglaise

### Le CLF invite Robillard à la prudence

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Dans un avis transmis à la ministre de l'Éducation, Mme Lucienne Robillard, le Conseil de la langue française invite à la prudence quant au recours à l'immersion comme méthode d'apprentissage de la langue anglaise.

Le Conseil incite par ailleurs la ministre à «aller encore plus loin» que ce qu'elle propose elle-même pour renforcer l'enseignement du français au primaire et au secondaire.

En outre, le CLF recommande d'envisager d'offrir aux élèves ayant atteint les objectifs d'apprentissage de l'anglais langue seconde dès le début du secondaire, la possibilité d'étudier une troisième langue. Le Conseil estime qu'avec la signature d'un accord de libre-échange avec le Mexique et la mondialisation de l'économie, l'apprentissage d'une troisième langue deviendra tôt ou tard incontournable.

Le Conseil partage l'objectif de Mme Robillard d'améliorer l'enseignement de l'anglais langue seconde. Mais il invite à la prudence quant aux moyens proposés, écrit-il, et quant au «message public qui tend à survaloriser une méthode parmi plusieurs autres, l'immersion».

Il suggère cinq critères à tenir compte avant de proposer cette méthode à des élèves, notamment s'assurer que les élèves qui partici-

pent à ces programmes aient déjà une bonne maîtrise du français, et éviter que le choix de cette méthode remette en cause la pratique normale du français comme langue de communication dans l'école.

Pour les francophones, il faut «éviter que l'amélioration de l'apprentissage de l'anglais ne se répercute de façon négative sur l'apprentissage du français». L'objectif doit être l'acquisition par les élèves d'un «bilinguisme additif» (qui implique d'abord une maîtrise suffisante de la langue maternelle) et non d'un «bilinguisme soustractif» (qui s'accompagne d'attitudes dévalorisantes par rapport à la langue maternelle).

Pour les allophones, dans les classes multiculturelles et multilingues de Montréal, où il arrive que l'anglais serve de lingua franca, il faut éviter de mettre ces élèves en situation de «double immersion» prévient le Conseil, puisque ces élèves sont déjà dans une situation d'apprentissage du français comme une langue seconde pour eux. Le CLF suggère d'évaluer les répercussions des programmes d'enseignement de l'anglais sur leur apprentissage du français et sur leurs attitudes envers le français et les francophones.

Le conseil suggère par ailleurs à la ministre de pousser encore plus loin ses projets de réforme de l'enseignement du français au primaire et au secondaire.

Il recommande entre autres d'augmenter la fréquence des activi-

tés d'écriture et de réduire la tâche de l'enseignant. Il suggère de procéder à une sélection rigoureuse des nouveaux professeurs de français et de prévoir pour eux une formation plus étoffée. Ainsi que de vérifier le niveau de connaissances linguistiques des profs déjà en poste et, au besoin, d'élaborer un programme de recyclage en français.

Le Conseil croit que des activités de lecture dirigée doivent faire partie des activités pédagogiques, et qu'il ne faut pas limiter les lectures proposées aux grands auteurs mais les étendre à des types de textes comme on en rencontre dans la vie courante. Il recommande d'augmenter le temps consacré à l'apprentissage du français à l'école. Et de faire en sorte que l'ensemble des enseignants, de toutes les matières, prennent aussi en charge la qualité du français.

#### RÉSULTATS

11 25 28 29 33 43

Tirage du 93-12-15

11 25 28 29 33 43

Numéro complémentaire: 20

GAGNANTS LOTS

6/6 3 783 813,10 \$

5/6+ 4 176 357,90 \$

5/6 256 2 204,40 \$

4/6 15 438 70,00 \$

3/6 302 282 10,00 \$

Ventes totales 17 168 219,00\$

Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$

Prochain tirage: 93-12-18

Extra

Tirage du 93-12-15

NUMÉROS LOTS

787219 100 000\$

87219 1 000 \$

219 250 \$

19 50 \$

19 10 \$

9 2 \$

TVA, le réseau des tirages

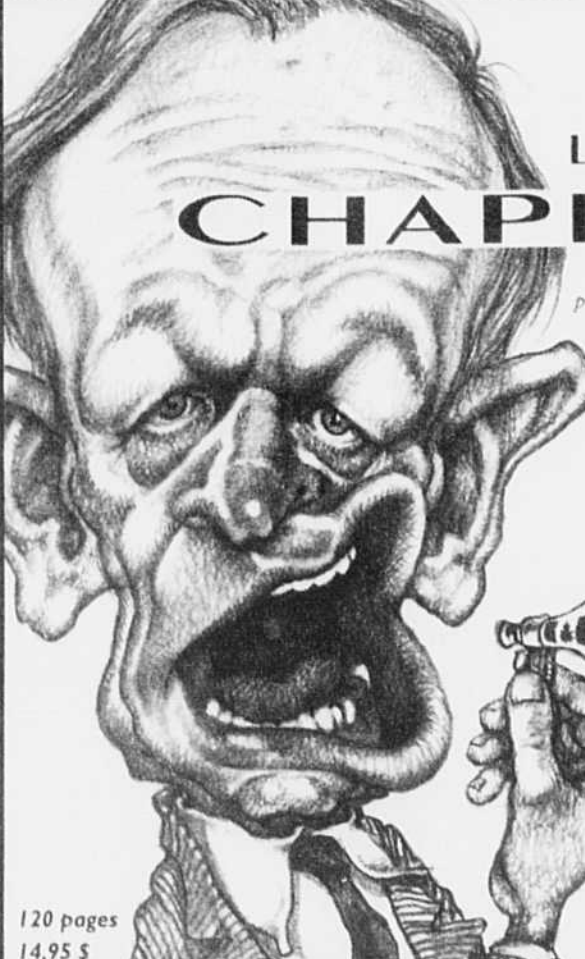
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

### De nouveaux hélicoptères pour De Chastelain?

Washington (PC) — À moins de modifier son rôle en matière de défense, le Canada aura besoin de nouveaux hélicoptères.

C'est ce qu'a affirmé hier l'ambassadeur du Canada aux États-Unis John de Chastelain, qui assumera le poste de chef de l'état-major de la défense dès le premier janvier prochain. Il avait occupé cette position pendant trois ans avant d'être nommé à l'ambassade canadienne, il y a moins d'un an. M. de Chastelain rencontrait hier matin les journalistes canadiens en poste à Washington pour faire le point sur l'année qui se termine bientôt. Il a cependant été interrogé sur ses nouvelles fonctions, et sur les conséquences de l'annulation du programme d'acquisition d'hélicoptères EH-101.

M. de Chastelain a fait valoir que, comme ces nouveaux hélicoptères ne devaient pas être prêts avant plusieurs années, les Forces armées prévoient utiliser les vieux Sea King pendant ce temps. Il a toutefois ajouté que ces appareils finiront par être poussés à leurs limites. «A moins que nous ne changions radicalement ce que nous faisons dans le domaine des opérations de sauvetage et dans celui du combat naval, le gouvernement devra se donner un nouveau programme d'hélicoptères», a-t-il déclaré. M. de Chastelain a affirmé que lors de son premier mandat en tant que chef d'état-major, il avait trouvé frustrant de commencer avec un budget, et de voir le gouvernement le réduire à chaque année.




L'ANNÉE  
**CHAPLEAU**  
présentation de Pierre Bourgois

Un ouvrage  
présentant les meilleures  
caricatures parues  
dans Le Devoir.

120 pages  
14,95 \$

**Serge Chapleau**  
sera à la librairie Smith du Carrefour Laval  
(3035, boul. Carrefour)  
pour dédicacer son livre  
vendredi, 17 décembre  
de 18 h 30 à 20 h 30

SERGE  
CHAPLEAU



**BORÉAL**

Bijouterie

**GAMBARD**

Vente et service technique  
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville  
866-3876

AGENT OFFICIEL ROLEX



TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC. DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-004-319-925...

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC. DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-012174-913...

de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1 rue Notre-Dame est...

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES. RÉSERVATION ET MATÉRIEL. ÉDITION DU SAMEDI REPORTÉE AU VENDREDI 24 ET 31 DÉCEMBRE.

VENTES EN JUSTICE Conditions et renseignements. 1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

AVIS DE VENTE À L'ENCHÈRE (Art. 1979 (i) du Code civil du Bas-Canada). Dans l'affaire de: Caisse Populaire Jean-Talon.

l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre dans le cadre d'une réorganisation corporative.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT LE PROTONOTAIRE ADJOINT JENNIFER HAMILTON.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION LES CRÉATIONS MARSOLAIS INC. PRENEZ AVIS que la compagnie LES CRÉATIONS MARSOLAIS INC.

LAVAL COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, 2800 BOUL. ST-MARTIN OUEST, CHOMÉDEY, LAVAL HT 259.

CANADA INC./LES STORES ERICKSON DU CANADA INC./ERICKSON BLINDS OF CANADA INC./L'HORIZON/TISSUS.

AVIS DE DÉCÈS Par télécopieur Avant 16h00 985-3340 Après 16h00 et la fin de semaine 985-3360

AVIS PUBLIC «The Restated Employees' Pension Plan of Progress Brand Clothes Inc. and Park Hall Inc.»

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINTE 2756-8039 QUÉBEC INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR DU QUÉBEC (Chambre Civile) PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT TOUR AMERICANA INTERNATIONAL INC.

Signer sa carte de don d'organes... c'est pour la vie. LA FONDATION DIANE HÉBERT (514) 965-0333

LA MÉTÉO Prévision à long terme pour Montréal. Aujourd'hui Ce soir Samedi Dimanche Lundi

Map of Canada showing weather forecasts for various cities including Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, and Montreal.

Toute personne qui, sans avoir reçu le projet d'entente et l'avis l'accompagnant, croit avoir des droits au titre du Régime ou de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite...

PRENEZ AVIS que la compagnie LES CONSTRUCTIONS TREVI INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

MOTS CROISÉS 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Avis public Ville de Montréal Service du greffe. Avis est donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 10 décembre 1993, a adopté les règlements suivants:

HORIZONTELEMENT 1- Aplomb. — Cheval-vapeur. 2- Contigu. — Oui. — Hectare.

Transports Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES. Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

Situation générale Montréal, Trois-Rivières et Drummondville. Ensoleillé, Min. de -10 à -13. Max. 0. Demain, ensoleillé le matin suivi d'un ennuage graduel. Min. -7. Max. 1.

Prévision à long terme pour Québec. Aujourd'hui Ce soir Samedi Dimanche Lundi. max -4 min -10 max -2 -9/0 -9/-1

Aidez-les à les aider. OXFAM-QUÉBEC (514) 937-1614 2330, rue Notre-Dame O., Bureau 200, Montréal (Qc), Canada H3J 1N4

LE DEVOIR

# LE MONDE

## Malval ne fait plus les commissions d'Aristide

Il refuse de remettre une lettre de congédiement à Cédras

Port-au-Prince (AFP) — Le premier ministre haïtien démissionnaire Robert Malval a annoncé hier qu'en accord avec son gouvernement, il ne remettrait pas au chef de l'armée, le général Raoul Cédras, sa lettre de révocation signée du président Jean-Bertrand Aristide et a appelé ce dernier à revenir sur sa décision pour des raisons de sécurité.

M. Malval a également reproché au président constitutionnel une «fuite délibérée» de son entourage ainsi que les conditions dans lesquelles cette décision a été prise. «J'ai reçu de vous deux lettres datées du 14 décembre 1993 que vous adressez aux généraux Cédras et (Jean-Claude) Duperval (commandant en chef adjoint) relatives à la mise à la retraite de l'un et à la prise en charge du commandement ad interim des Forces armées d'Haïti par l'autre», note M. Malval dans sa lettre au président Aristide, rendue publique hier à Port-au-Prince. «Je relève une fois de plus que vous avez

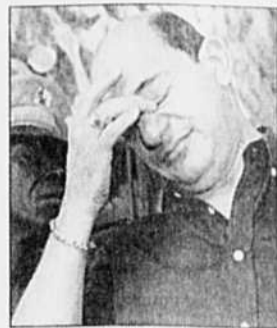
engagé le gouvernement sans le consulter et cela à la veille même de sa démission», souligne-t-il.

«Cette pratique dans ce cas précis prend l'allure d'un piège qui risque de se refermer sur l'ensemble des membres du gouvernement», poursuit M. Malval en soulignant que «la règle dans ce domaine indique clairement que le Conseil des ministres, devant être consulté sur l'opportunité de ces deux mesures». «Vous ne l'avez pas fait et c'est par voie de presse que les membres du gouverne-

ment ont appris que la remise de ces deux lettres à leurs destinataires constituerait le dernier acte officiel du gouvernement Malval», écrit-il, affirmant qu'il «y a là une fuite délibérée venant de votre entourage, comme le précise la dépêche annexée à la présente et qui a pour objectif de mettre l'ensemble du gouvernement dans une situation délicate et périlleuse».

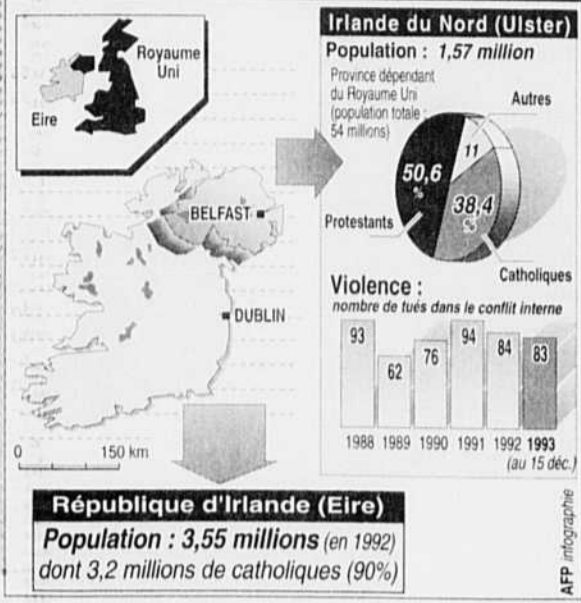
«Les ministres (...) réunis en Conseil (...) ont décidé unanimement, de ne pas remettre les lettres à leurs destinataires. Ils vous prient instamment au nom de leur sécurité, de celle de leurs familles et de celles de tous ceux qui dans le pays luttent pour la démocratie de surseoir à votre décision en attendant la claire reactivation de l'accord de l'île de Governors Island», conclut M. Malval.

Le général Cédras avait été nommé chef de l'armée par intérim par le président Aristide le 2 juillet 1991, pour un mandat de trois ans éventuellement renouvelable.



Robert Malval: le conflit est désormais ouvert

### L'Irlande divisée



PERSPECTIVES

### Espoirs irlandais

Le Sinn Féin se déclare ouvert

Au lendemain de la signature d'une déclaration conjointe des premiers ministres britannique et irlandais sur l'ébauche d'un plan de paix en Irlande du Nord, les signes d'ouverture se sont multipliés hier. Le président du Sinn Féin Gerry Adams a déclaré qu'il allait «prendre en considération» cette déclaration, pendant que les grandes manœuvres se préparaient à Londres, où l'on veut parler concrètement du désarmement de l'IRA.

LE MONDE

L'avenir dira si la «déclaration de Downing Street» a constitué la première étape vers la pacification de l'Irlande du Nord et, qui sait, vers la réunification de l'île. Il se peut aussi qu'elle soit considérée par les principaux acteurs du drame — les groupes paramilitaires, et notamment l'Armée républicaine irlandaise (IRA) — comme un faux-semblant.

En signant conjointement un appel à la cessation des hostilités et une invitation à engager une véritable négociation, les deux chefs de gouvernement britannique et irlandais John Major et Albert Reynolds ont, en tout état de cause, imprimé leur marque dans une histoire mouvementée et sanglante.

Jamais en effet, Londres et Dublin ne sont allés aussi loin dans les concessions mutuelles. Celles-ci apparaissent, dans le contexte politique et confessionnel d'aujourd'hui, largement symboliques.

Mais la place du symbole est prépondérante, compte tenu de l'opposition passionnelle des deux «traditions», catholique et protestante, d'Irlande du nord. Car bien que conditionnelle, l'acceptation par Londres du principe de la réunification marque un tournant.

Paradoxalement, c'est là que réside la meilleure chance de succès. S'ils croient qu'au bout d'un processus — certes long et incertain — l'idéal des retrouvailles de la «nation irlandaise» est à portée, les «Républicains» de l'IRA peuvent accepter l'offre de paix: le gouvernement britannique leur propose une place à la table des négociations, à une condition, que la violence cesse pendant trois mois.

Pour un État de droit confronté depuis 20 ans au terrorisme, cette «ouverture» en direction des poseurs de bombes n'est pas mince. Londres semble faire sienne la thèse selon laquelle toute une génération de militants de l'IRA serait lassée de la violence.

Or, rien n'est moins sûr. Outre que les groupes paramilitaires «loyalistes» (protestants) sont aujourd'hui responsables de davantage de meurtres que les «Républicains», l'IRA et sa branche politique, le Sinn Féin, pourraient considérer qu'en acceptant de renoncer à sa souveraineté sur la province, la Grande-Bretagne avoue sa faiblesse et reconnaît implicitement que la violence paie.

S'ils ont, au surplus, le sentiment que Londres essaie de les duper par le biais d'un référendum d'autodétermination sur la réunification, une partie des «nationalistes», jusque-là modérés, pourraient bien sombrer eux aussi dans l'extrémisme.

L'espoir est fragile, mais comment ne pas saluer le courage de ceux qui l'ont ainsi fait naître, John Major et Albert Reynolds?

### «L'affaire Grégory»: la fin d'un sordide feuilleton qui a tenu la France en haleine depuis 1984

## Villemin condamné, l'énigme reste entière

Dijon (AFP) — Le long et sordide feuilleton de l'affaire Grégory, ce petit garçon de 4 ans assassiné en 1984 dans un village de l'est de la France, s'est achevé hier par la condamnation de son père Jean-Marie Villemin à 5 ans de prison, dont un avec sursis, et l'immense frustration d'une énigme non résolue.

Il pourrait cependant être libéré avant la fin de l'année, pour avoir déjà purgé 33 mois de détention préventive et grâce aux remises de peine.

Le père de Grégory comparait devant la Cour d'assises de Dijon pour avoir tué le 29 mars 1985 son cousin Bernard Laroche qu'il soupçonnait du meurtre de son fils, retrouvé six mois plus tôt les pieds et poings liés, dans les eaux froides de la Vologne, une rivière des Vosges, qui coule à Lépange.

Ce procès qui dans des circonstances normales aurait duré trois jours, s'est prolongé pendant sept semaines. Il est apparu en effet que seule la reprise totale du dossier pouvait permettre de lever le voile sur la plus grande énigme criminelle des dix dernières années. Qui a tué le petit Grégory?

Las, l'exercice s'est révélé vain. Et ce en dépit d'échanges virulents entre les parties en présence, où la boue et la haine accumulées pendant neuf ans par les familles Laroche et Villemin, ont rejaili au grand jour, mais sans rien trahir leurs secrets ou de leurs mensonges.

Le président Olivier Ruysen voulait aussi tenter de réduire les innombrables dérapages qui ont entouré l'affaire, que ce soit l'incompétence de la magistrature, le zèle de certains policiers ou le voyeurisme des médias.

Si bien que le procès de Dijon offrait un tableau hallucinant: Jean-Marie Villemin, l'accusé, après un premier témoignage déchirant sur son «merveilleux enfant», est apparu comme un personnage secondaire, témoin d'un psychodrame qui se déroulait dans la salle d'audience, où les témoins, eux, faisaient figure d'accusés.

#### Le «corbeau» garde son secret

On a cherché à identifier le «corbeau», auteur de 800 lettres et coups de téléphone menaçants aux différents membres de la famille. Sa voix nasillard et sarcastique, a glacé l'assistance lors de la diffusion d'un enregistrement. On sait que le corbeau et l'assassin de Grégory ne font qu'un. Mais qui?

Lors du procès, des témoignages d'experts graphologues ont innocenté Bernard Laroche qui avait été, le premier, accusé du meurtre de l'enfant, incarcéré, puis relâché par le juge Lambert, avant d'être abattu par Jean-Marie Villemin. Pourtant l'emploi du temps de Laroche, le 16 octobre 1984, date de la disparition de Grégory, laisse de grandes zones d'ombres. Mais Laroche est mort.

Certains experts pensent encore que Christine Villemin, la mère de Grégory,

pourrait bien être le corbeau, donc l'assassin. Mais, après avoir, elle aussi été accusée du meurtre de son fils, elle a bénéficié d'un non-lieu début 1993.

Enfin Murielle Bolle, belle-soeur de Bernard Laroche, qui l'avait accusé dans un premier temps d'avoir enlevé Grégory en voiture, était revenue sur ses aveux. Elle avait, disait-elle, été intimidée par les gendarmes. Et durant le procès, elle a persisté dans cette dernière version.

Et tout à coup, c'est comme si on se rappelait de l'existence de Jean-Marie Villemin. Alors, le procureur requiert, à la stupéfaction générale, la lourde peine de «pas moins de dix ans de réclusion criminelle», invoquant la dangerosité potentielle de l'accusé. La défense demande l'acquiescement.

Puis vient l'ultime requête de Villemin, entre deux sanglots, peut-être la touche la plus humaine de ces sept semaines: «Christine et moi (...) ça fait neuf ans (...) que nous vivons un véritable calvaire (...) Nous l'aimions (Grégory), plus que tout au monde (...) Ne nous séparez pas (...) je vous en supplie, assez de souffrance!»

Mais, condamné à 5 ans de prison, dont un avec sursis, Jean-Marie Villemin doit retourner derrière les barreaux. Pour quelques mois, ou quelques semaines, selon les remises de peines dont il pourra bénéficier.

A l'énoncé du verdict, il a blêmi, tandis que son épouse Christine était décomposée.

### La liberté n'a plus la cote

Washington (AFP) — Pour la première fois depuis cinq ans, les libertés dans le monde ont connu un recul en 1993, avec l'accroissement d'un demi-milliard du nombre de personnes vivant dans des sociétés répressives, selon une étude privée publiée hier à Washington.

Depuis l'année dernière, 18 pays, dont l'Égypte, l'Indonésie et le Nigeria, ont fait leur apparition dans la liste des pays «non libres» établie par Freedom House, qui compte 55 pays.

Le pourcentage de la population mondiale vivant dans une «société libre» se situe à 19%, le plus bas depuis 17 ans, selon l'organisation.

«Le temps d'une rapide expansion démocratique semble révolu», a déclaré, au cours d'une conférence de presse, Bette Bao Lord, présidente de l'organisation de défense des droits de l'homme basée aux États-Unis.

### La Macédoine reconnue

D'APRÈS AFP

L'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Danemark ont simultanément annoncé hier l'ouverture de relations diplomatiques avec Skopje, capitale de la Macédoine. La Grèce, féroce opposée à un tel geste, a encaissé le coup en grinçant les dents, quinze jours avant sa présidence de l'Union européenne.

«C'était attendu, mais il s'agit d'un mauvais coup contre la solidarité européenne», a dit le porte-parole du gouvernement, M. Evangelos Venizelos, qui la veille, révélant cette décision concertée, avait fait part du «vif

mécontentement» de la Grèce.

Il a réaffirmé qu'Athènes ne reconnaîtrait «jamais» la Macédoine, sous ce nom ou l'un de ses dérivés. Les Grecs l'accusent, entre autre maux, d'usurper un nom appartenant au patrimoine hellène depuis Alexandre le Grand, et de nourrir des visées expansionnistes sur la province limitrophe grecque de Macédoine.

Une note diplomatique de protestation a été remise aux pays qui échanget des ambassadeurs avec «l'ex-république yougoslave de Macédoine» (FYROM), le nom officiel provisoire adopté par le nouveau pays depuis son entrée à l'ONU, le 8 avril dernier.

### Timide démocratie égyptienne

Bahey El Din Hassan, militant des droits de l'homme, témoigne

CLÉMENT TRUDEL  
LE DEVOIR

Il existe une déesse de la vérité, de la justice, de la clarté et du courage: Ma'At. Sur les bords du Nil où elle fut jadis à l'honneur, cette divinité a une tâche colossale. Bahey El Din Hassan, secrétaire de l'Organisation égyptienne des droits de la personne (EOHR) est à même d'en témoigner: il prévoit une augmentation de la violence et du nombre de victimes de cette violence, à moins que ne soit mise en route en Égypte une «vraie» réforme, impensable selon lui à moins qu'on ne s'attaque à la corruption.

Bien qu'il ne traite pas des questions politiques comme telles, ce journaliste militant garde comme postulat de base que seule une société civile ayant autorité sur les militaires répond au modèle de démocratie qu'il souhaite. En Égypte, nombre d'abus répertoriés découlent du fait que ce sont le plus souvent des tribunaux militaires qui jugent de façon expéditive les suspects.

Luttant contre le fanatisme et contre l'intolérance, l'EOHR dénonce tout autant l'attentat contre le ministre de l'Intérieur qu'une liquidation de chrétiens (coptes) par des fonda-

mentalistes musulmans ou le recours à la torture contre des détenus.

Lors d'une rencontre de presse, hier à Montréal, M. Bahey a confié que le nombre des adhérents à sa ligue des droits (non reconnue légalement, mais fort active) était passé en un an de 1200 à 2300. Cet organisme fondé en 1985 vient de recevoir une subvention du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (présidé par Ed Broadbent) pour moderniser son équipement et tenir un compte minutieux des cas de torture et de violation des droits.

L'Égypte apparaît paradoxale sur plus d'un point: la source des violations se trouve pour une bonne part dans des lois et règlements dont certains remontent à l'ère ottomane, ou dans des décrets promulgués par Anouar El-Sadate pour mieux isoler les opposants politiques; bien que les années 80 aient vu l'État et le citoyen ordinaire se diriger vers plus de tolérance envers certaines idéologies politiques, la tolérance religieuse a plutôt régressé.

Autre paradoxe relevé par M. Bahey: l'État a cheminé vers une moindre censure de la presse, de la pensée et de la littérature, mais ce sont les leviers de l'orthodoxie is-

lamiste qui ont pris la relève, forçant des sanctions contre un professeur «apostat» ou persecutant des romanciers comme 'Ala' Hamed pour une oeuvre comme Le lit.

Quant aux garanties de liberté de religion du citoyen, l'État n'a pas les mêmes standards à faire valoir, puisque des musulmans convertis au christianisme ont été soumis à la torture sans que les autorités ne bougent. M. Bahey impute même aux médias contrôlés par l'État la «production massive de l'extrémisme en Égypte».

L'EOHR accepte d'entendre toutes les plaintes qui lui parviennent et son secrétaire général Bahey — qui vient d'accéder au directeur du CHRS (Institut égyptien d'étude sur les droits de la personne) — trouve un côté encourageant dans le fait que «nous continuons à exister et à nous manifester... sous une pression qui s'amoinfère».

En 1991, le rapporteur spécial de l'ONU sur les cas de torture citait avec éloges le rôle joué par l'EOHR. Le mois dernier à Genève, un sous-comité onusien concluait qu'il fallait blâmer le Caire pour la persistance de la torture. Mais pour l'instant, «aucun policier n'a été condamné à ce jour en Égypte pour torture».

### 7635 homicides en 1993

## Rio suspend son vol pour protester contre la violence

Rio de Janeiro (AFP) — Aujourd'hui à midi pile, Rio de Janeiro, avec ses 9,5 millions d'habitants, s'arrêtera à l'appel du mouvement «Viva Rio» pour deux minutes de silence et de réflexion sur la violence, l'un des principaux fléaux de cette ville où pas moins de 7635 homicides ont été enregistrés en 1993.

Pour que chaque citoyen carioca s'engage dans la campagne de non-violence, il lui suffira de s'habiller en blanc et de rejoindre l'un des «points de paralysie» prévus aux quatre coins de la ville.

Au centre-ville, plusieurs monuments dont la Candelaria, l'ancienne cathédrale, seront «enlacés» par la population, invitée à se donner la main tout autour. Le téléphérique qui mène au célèbre Pain de Sucre s'arrêtera à midi au milieu du trajet et une pluie de pétales de roses sera lancée de ses cabines.

Toutes les cloches des églises sonneront à midi moins dix pour se taire à midi. A midi et deux minutes, elles résonneront de plus belle pour fêter l'événement.

Toute la circulation sera stoppée avec l'aide des policiers. Les feux resteront au rouge pendant les deux minutes. Les nombreux tunnels qui traversent les

mornes de la ville seront fermés un peu avant midi pour que personne n'y soit bloqué pendant les deux minutes.

Autobus et taxis couperont leurs moteurs à midi pile tandis que les membres des écoles de samba rythmeront les secondes du compte à rebours, un peu avant midi, sur

leur énormes tambours dans les principaux endroits de concentration.

Même la Bourse des valeurs de Rio paralysera ses opérations financières pendant les deux minutes. Le président de la Fédération des industries a exhorté toutes les entreprises à suspendre leurs activités.

Dockers, professeurs, employés de banques, commerçants, toutes les catégories professionnelles et même le président Itamar Franco qui sera à Juiz de Fora, ont promis d'arrêter toute activité pour adhérer à la campagne de non-violence.

«L'esprit du mouvement se caractérise comme étant une réaction au fatalisme et à l'indifférence», a affirmé hier un membre de la Commission des citoyens de «Viva Rio», Gilberto Velho, également anthropologue. Ce mouvement s'inspire d'un autre mouvement créé il y a quelques mois à Rio pour lutter contre la faim.

Mais c'est l'année dernière, quand tous les Brésiliens se sont mobilisés en masse pour la destitution de l'ex-président Fernando Collor — incidentement interdit hier par la Cour suprême de toute fonction publique pour 8 ans — qu'est né le «Mouvement pour la citoyenneté», point de départ d'une prise de conscience et d'un changement de mentalité, selon M. Velho.

# L'ÉTAT DU MONDE 1994

PARCE QUE LA TERRE TOURNE

**L'ÉTAT DU MONDE 1994**  
Annuaire économique et géopolitique mondial

ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE - ÉDITIONS DU BORÉAL

640 pages, 24,95 \$

Le seul annuaire économique et géopolitique mondial entièrement mis à jour

«... de loin la meilleure publication du genre en français. Je le recommande, sans aucune espèce de réserve, à tous ceux qui veulent élargir leurs horizons sur un monde que l'on ne connaît que trop mal.»  
Claude Picher, La Presse

## LE MONDE

EN BREF

## LA POLYGAMIE FOUT LE CAMP EN IRAN

Téhéran (Reuter) — Un député s'est élevé mercredi au parlement contre l'air du temps en Iran qui dissuade selon lui les hommes à pratiquer la polygamie. «Peut-on aujourd'hui évoquer la possibilité de prendre plusieurs épouses? Qui ose dire que le meilleur homme est celui qui vit avec une seule femme toute sa vie? Pourquoi avons-nous laissé se développer cette atmosphère? Le Prophète avait huit femmes qu'il hébergeait dans la même demeure», a dit Abbas Abasi, cité hier par le journal Salam. Abbas Abasi, un religieux, prenait la parole dans un débat sur un projet de loi visant à réprimer plus sévèrement la diffusion de produits audiovisuels pornographiques ou «vulgaires».

## FONCTIONNAIRES FURIEUX EN ARGENTINE

Buenos Aires (Reuter) — Furieux de ne pas avoir reçu à temps leurs arriérés de salaires, des employés de la fonction publique de la capitale de la province de Santiago del Estero, l'une des plus pauvres d'Argentine, ont pris le contrôle de bâtiments publics hier avant d'y mettre le feu. Des heurts très violents avec la police, qui tentait de rétablir l'ordre, ont fait au moins deux morts et une cinquantaine de blessés, rapporte la télévision locale. Les émeutiers ont incendié le siège du gouvernement local et le Palais de justice et pillé les domiciles des élus de la province.

## L'ACCORD PÂLIT CHEZ LES PALESTINIENS

Napouse (Reuter) — Un sondage publié hier montre que le soutien des Palestiniens à l'accord Israël-OLP a fortement baissé depuis sa signature en septembre, même si les «pour» sont encore légèrement plus nombreux que les «contre». L'enquête, effectuée à partir d'un échantillon de 1137 habitants arabes de Cisjordanie et de la bande de Gaza le 12 décembre, montre que 41,5% des personnes interrogées soutiennent l'accord, contre 64,9% juste après sa signature, soit une baisse de 23,4 points. En revanche, 38,1% se disent contre l'accord, soit une augmentation de 10,2 points par rapport à septembre. Le sondage a été réalisé par le Centre d'études et de recherches palestiniennes.

## TANAKA CASSE SA PIPE...

Tokyo (AFP) — L'ancien premier ministre japonais Kakuei Tanaka, condamné pour son implication dans le scandale de corruption de la firme Lockheed dans les années 70, est décédé hier des suites d'une pneumonie, dans un hôpital de Tokyo, à l'âge de 75 ans, ont annoncé les autorités médicales. M. Tanaka avait été premier ministre de juillet 1972 jusqu'à sa démission en décembre 1974 provoquée par des révélations sur des transactions immobilières louches.

## ... LE PRÉSIDENT DES ÎLES FIDJI AUSSI

Washington (AFP) — Le président des îles Fidji, Ratu Sir Penaia Ganilau, est mort dans la nuit de mercredi à jeudi dans un hôpital de Washington à l'âge de 75 ans, a annoncé hier un porte-parole de l'ambassade de Fidji aux États-Unis. Ratu Penaia, qui avait déjà été soigné à deux reprises aux États-Unis pour une maladie du sang rare, était hospitalisé depuis la fin novembre à l'hôpital militaire Walter Reed. Le vice-président et ancien premier ministre Ratu Sir Kamiseva Mara, qui exerçait les fonctions de président depuis le début de l'hospitalisation de Ratu Penaia, continuera à assurer l'intérim jusqu'à ce qu'un nouveau chef de l'Etat soit désigné.

## SCRUTIN DOUTEUX AU GABON

Abidjan (Reuter) — Les observateurs américains à l'élection présidentielle gabonaise ont déclaré hier que le scrutin avait été chaotique et ouvert à la fraude, mais au détriment tant de l'opposition que du président sortant. Dans un communiqué adressé à Reuter en Côte d'Ivoire, l'Institut afro-américain (AAI) écrit que ses 17 observateurs ont relevé de nombreuses irrégularités et demande que le gouvernement gabonais améliore la procédure électorale. Omar Bongo a été élu à la présidence du Gabon avec 51,07% des suffrages à l'issue des premières élections pluralistes du pays. L'opposition a dénoncé des fraudes et son leader Paul Mba Abessole a revendiqué la victoire.

## PÉKIN ROMPT LES NÉGOCIATIONS SUR HONG KONG

Pékin (AFP) — La Chine a affirmé hier que la présentation la veille au parlement de Hong Kong d'un plan de réformes électorales pour la colonie britannique «marque la fin» des négociations sino-britanniques sur l'avenir de ce territoire, qui doit être rétrocédé à la Chine en 1997. «La décision britannique marque la fin des négociations. (La Grande-Bretagne) doit être tenue pour responsable de toutes les graves conséquences en résultant», a déclaré le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Wu Jianmin. M. Wu a souligné qu'en absence d'accord sino-britannique, Pékin n'accepterait aucune loi adoptée par le parlement de Hong Kong pour les élections locales et législatives, prévues respectivement en 1994 et 1995 dans la colonie.

## ARAFAT: EN IRLANDE COMME EN PALESTINE...

Dublin (AFP) — Le chef de l'OLP Yasser Arafat, en visite officielle en Irlande, a salué hier à Dublin la déclaration anglo-irlandaise pour mettre fin au conflit en Ulster, en affirmant que «la paix peut résoudre tous les problèmes». S'adressant à la presse après un entretien avec le premier ministre irlandais Albert Reynolds, le leader palestinien a dit qu'il était «très content» que cette déclaration ait été signée alors qu'il se trouvait mercredi à Londres en visite officielle. «C'est un bon signe», a-t-il dit.

L'AUBERGE  
DU NOUVEAU CHEMIN

► PILULES  
► ALCOOL

Nous pouvons vous aider,  
3 semaines dans une bonne  
ambiance pour redécouvrir et  
apprendre à vivre sans ces  
dépendances destructives.

1-819-322-5066

Pour femmes seulement

L'Auberge du nouveau chemin  
C.P. 1389, Val-David, Qc J0T 2N0

Maison de réhabilitation pour femmes  
dépendantes de l'alcool et des médicaments

Solange Harvey, fondatrice

Albanie,  
le vide vertigineux

Mal nourri, grelottant et mal-aimé, le «Pays des Aigles» suscite la convoitise des spéculateurs, des intégristes et autres vautours

FRED A. REED  
COLLABORATION  
SPECIALE

Tirana — L'aube. La voix du muezzin appelle les fidèles à la prière. Au pied du minaret, la place Skanderbeg sous la pluie grouille déjà de monde. L'Albanie nouvelle — démocratique, acquise aux vertus du marché libre — s'en va au travail.

Sauf que du travail, dans cette Albanie qui se veut à tout prix européenne et qui demeure résolument, désespérément balkanique, il n'y en a pas. Des milliers de gens qui traversent la vaste place surveillée par la statue du héros national éponyme, peu sont pressés. D'autres passent un bon moment autour des étalages de journaux à même le sol mouillé, d'autres attendent sous les grands arbres du boulevard Deshmoret e Kombit, l'artère centrale de la capitale, calculatrices en main, dans l'espoir de changer quelques dollars, quelques drachmes... au taux officiel.

Crâne rasé et pieds nus, un gamin mendie en plein milieu du trottoir devant le ministère de la Sécurité publique. A l'autre extrémité de la place se trouve le socle vide où trônait l'effigie monstrueuse du dictateur Enver Hodja, déboulonnée après la chute du régime communiste le plus dur, le plus implacable d'Europe.

L'extension de la guerre,  
une fatalité?

Les Albanais sont mal vêtus, mal chaussés, mal nourris, mal logés et surtout mal-aimés: les Africains de l'Europe, comme nous l'a déclaré avec amertume un jeune chômeur. «Notre pays est isolé», renchérit M. Luan Hajdaraga, chef intérimaire du Parti socialiste, principale formation d'opposition au régime du président Sali Berisha. Et, ajoute-t-il, cet isolement ne fait qu'accroître le danger que la guerre ne s'étende vers le sud, pour embraser l'Albanie, l'ancienne république yougoslave de la Macédoine, et fatalement, la Grèce et la Turquie. La formule est lapidaire: «La Bosnie tombera; le conflit se déplacera vers le Kosovo; le nettoyage ethnique s'ensuivra et le feu sera mis aux poudres.»

Au ministère des Affaires étrangères, M. Egerem Mete, ministre adjoint aux Affaires balkaniques, brosse un tableau à peine plus réconfortant. La situation au Kosovo, cette région autrefois autonome de l'ancienne Yougoslavie, à 90% albanaise, aujourd'hui incorporée de force dans la «Nouvelle Yougoslavie», demeure explosive.

«Le Kosovo représente un danger pour tous les pays de la région», affirme-t-il. «Il doit être démilitarisé, et jouir d'un statut autonome à l'égard de la Serbie et de l'Albanie. Les droits de la majorité albanaise doivent être rétablis. Son statut devrait être alors décidé par la population et entériné par les instances internationales. Nous respecterons cette décision.»

Mais, a-t-il ajouté, l'Albanie défendra ses frères de sang si la Serbie viole leurs droits. Même si son pays continue d'insister sur les responsabilités de la communauté internationale, dans le cas d'une tentative de nettoyage ethnique, «nous ne resterons pas les bras croisés. Toute violation de nos frontières nous fera intervenir. Les hostilités s'étendraient alors vite vers la Macédoine.»

La présence  
de Washington et d'Ankara

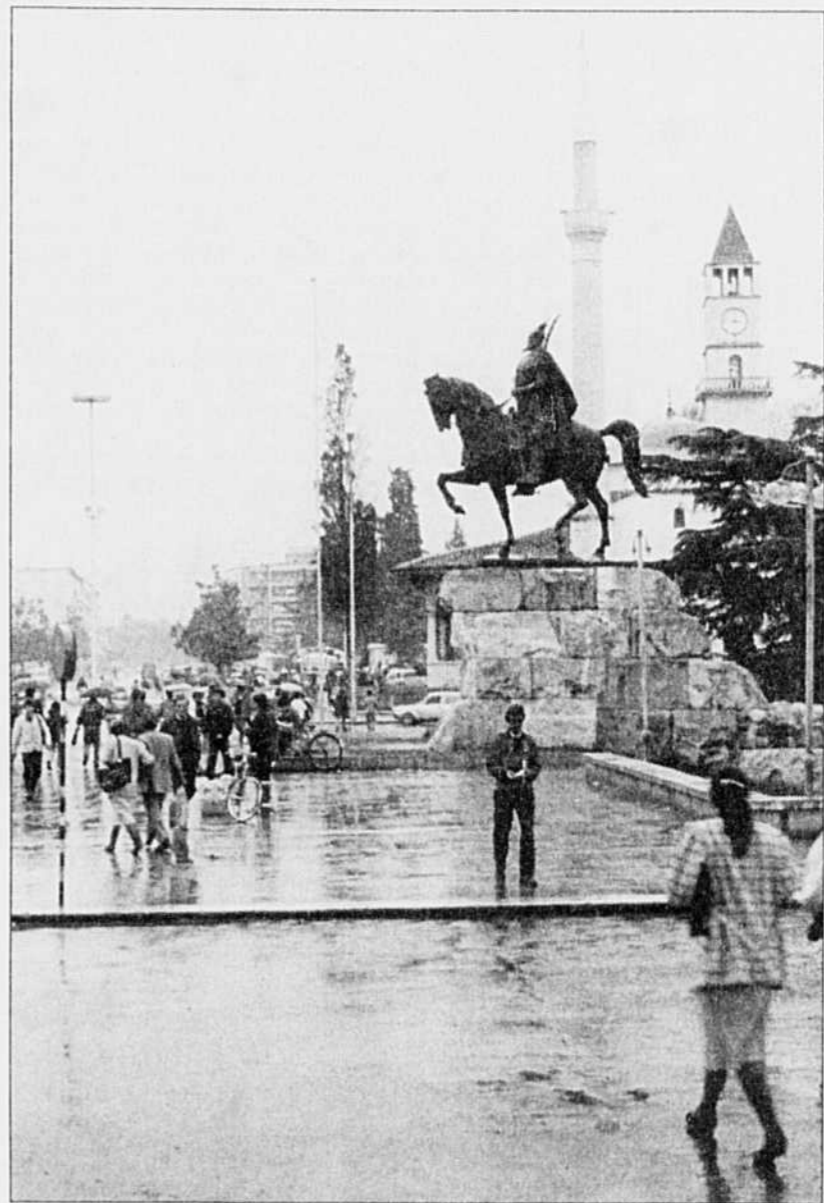
Pour faire contrepoids à l'alliance orthodoxe (Grèce, Serbie, Bulgarie et Roumanie), Tirana multiplie ses initiatives. Les États-Unis et la Turquie ont signé des accords en matière d'entraînement d'officiers et d'échange d'information militaire et Washington construira une base navale sur l'île de Sasson, dominant l'entrée de l'Adriatique.

Certains observateurs dans la capitale albanaise y voient une extension de la guerre commerciale par procuration que livre Washington à son principal concurrent, l'Allemagne, pour le contrôle des Balkans. Mais, concluent-ils, cela ne profite en rien aux Albanais, qui n'ont rien reçu en terme d'aide humanitaire ou alimentaire de ses prétendus défenseurs. Au moins, font-ils savoir, le pays a pu survivre grâce à l'aide de l'Union européenne.

Cette aide est pourtant cruellement insuffisante. Minée par la dictature, vidée par l'émigration, sapée par le désespoir, l'Albanie est un pays en état de délabrement dont l'empêchement pourrait être ce trou béant en plein centre de la capitale, creusé pour accueillir un grand hôtel international. Le projet est tombé à l'eau et le promoteur, un Albanais du Kosovo, est parti avec les fonds publics sans avoir investi un lek.

Peu rompus aux lois du marché, très sensibles aux arguments de l'argent, les dirigeants albanais sont devenus proie facile pour les escrocs français, italiens et autres.

Adossée sur le flanc sud d'une ex-Yougoslavie en guerre, menacée par les flammes de la haine, en proie elle aussi aux atroces déceptions de l'après-communisme, la petite Albanie, avec son président pro-américain et ses 3,3 millions d'habitants lessivés par près d'un demi-siècle de stalinisme intégral, est sans doute aujourd'hui le pays le plus mal loti de l'ancien espace communiste. Notre collaborateur en revient et trace ci-dessous un catalogue de ses misères.



Place Skanderberg, au centre de la capitale: des séqueles visibles à tous les coins de rue.

Dans les journaux, et dans le salon enfumé du lugubre grand hôtel Dajti, on parle investissements, relance, «business». La télé d'Etat diffuse une émission consacrée au premier millionnaire du «Pays des aigles».

Cafés de fortune, trafics et combines foisonnent; mais si de nouveaux riches roulent déjà en Mercedes ou BMW immatriculées en Suisse ou en Italie, les contrats sont rares, les projets se font attendre. «Qu'attendent-ils?» se demandent les Albanais. Le pays n'est pas dépourvu de ressources naturelles, dont le pétrole et le chrome. Mais les cours aujourd'hui sont très bas.

Après  
la Bosnie,  
le Kosovo;  
après  
le Kosovo,  
l'Albanie?

pièces de machinerie lourde rouillant dans la boue et de squelettes de camions calcinés.

Seule signe d'une reprise: une nouvelle mosquée en chantier à l'une des extrémités de la place publique. Dans les villages plus reculés du nord, il n'y a ni électricité, ni eau, ni routes carrossables.

À Tirana, on se lève aux petites heures pour ne pas manquer l'eau courante — non potable — qui ne coule qu'entre 3 et 6 heures. «C'est mieux qu'avant», soupire Loreta Tchefia, dentiste. «Nous n'en avons pas du tout.»

Mme Tchefia, son mari Ilir et leur fils de 12 ans habitent un deux-pièces exigü dans un quartier éloigné de la capitale. «Je gagne l'équivalent en leks, la monnaie nationale, de 1,50\$ US par jour», explique-t-elle. Son mari, ouvrier spécialisé, a dû se recycler en fabriquant de glaces et de baklavas.

Si les affaires sont bonnes, il peut toucher quatre dollars pour une journée de travail de douze heures. Cependant, les prix en Albanie sont ceux de la Grèce lointaine, prospère et repue, où les salaires sont 20 fois plus élevés.

Pendant que le gouvernement du président Sali Berisha, élu en 1992 avec une majorité de 60%, proclame son indéfectible adhésion aux valeurs de l'Europe, il se comporte selon les partis d'opposition de plus en plus en «démocrate musclé» pour mener à bien la thérapie de choc si chère aux experts étrangers, dont l'ambassadeur des États-Unis, conseiller privilégié du président.

## Retour du parti unique?

«M. Berisha est en train de transformer l'Albanie en Etat de parti unique», accuse M. Arben Imami, député de l'Alliance démocratique, née d'une scission au sein du Parti démocratique au pouvoir. «Nous assistons actuellement à une grave restriction des droits et libertés. La nouvelle loi sur la presse dé-

truit la presse libre qui est née après la chute de la dictature, et les grands clans d'antan font leur réapparition dans l'appareil d'Etat.»

Pour le Parti socialiste, une formation qui ressemble à son équivalent polonais et dont le chef, M. Fatos Nano, subit actuellement un procès à haute saveur politique, M. Berisha conduit son pays à l'abîme. Selon le chef intérimaire, M. Luan Hajdaraga, plus d'un demi-million de gens (sur une population de trois millions) n'ont aucune source de revenu. Le peuple a faim; l'agriculture et l'industrie s'effondrent. «Nous mettrons fin à cette thérapie de choc, ramènerons une protection sociale, réactiverons ce qui reste de notre industrie, notamment le textile et l'énergie hydroélectrique dont nous sommes très bien pourvus», affirme-t-il.

Né de la dissolution du Parti du travail d'Albanie (communiste), le Parti socialiste se garde de vouloir faire revenir l'ancien régime. Son programme modéré lui attire de plus en plus d'appuis. D'après M. Hajdaraga, plus de 70 000 personnes ont manifesté dans les rues de la capitale le 30 juillet. «La plus grande manifestation jamais tenue en Albanie.»

Tout comme M. Hajdaraga, M. Vasil Melo, président de l'Union pour les droits de l'homme, porte-parole des groupes minoritaires — Grecs, Vlachs, Gitans et Slavo-macédoniens — voit dans les actions du gouvernement une tendance dangereuse à la concentration du pouvoir.

Les États-Unis, soutient-il, appuient le gouvernement mais ils seraient beaucoup plus intéressés par la lutte contre les communistes et le marché libre que par la démocratie. «Nous ne voulons pas devenir une république comme celles de l'Amérique latine; nous voulons appartenir à la grande famille européenne.»

Pour trouver l'appartement de M. Arben Puto, père fondateur du Forum des droits humains d'Albanie, nous avons dû errer le soir dans les rues boueuses et non éclairées de la capitale. Professeur de droit et spécialiste de l'histoire diplomatique, non compromis avec l'ancien régime, cet ancien élève du Lycée français de Korçë fut propulsé à la tête du mouvement en 1990.

Le mouvement, soutenu par la population, a réussi à rétablir des droits et à faire libérer les prisonniers politiques. «Il n'y en a plus, pour la première fois de notre histoire», fait-il remarquer avec un large sourire. «Mais la mentalité dictatorialiste existe toujours, même dans la pratique du gouvernement actuel. Cela est en quelque sorte inévitable. La transition est un purgatoire.»

## La menace intégriste

Aux yeux de M. Puto, musulman non-pratiquant, il reste une grande ombre au tableau: la possible émergence de l'intégrisme religieux. Certains groupes, soutenus par des pays islamiques, font des efforts qui restent, pour le moment, sans résultat. «Mais on construit des mosquées avec l'appui étranger; le voile fait son apparition dans la rue. Cela nous préoccupe.»

Au comité islamique le mufti de Tirana, M. Hadji Shukri, nous assure que «l'intégrisme n'aura jamais de prise ici. Les Albanais sont tolérants». Mais, soutenu par l'Arabie saoudite, l'Égypte, la Turquie et la Libye, l'islam se porte assez bien, malgré la répression sauvage de la religion — toute religion — par le régime communiste. (Les derniers chiffres disponibles font état d'une population à 60% musulmane, 20% orthodoxe et 10% catholique, mais il est impossible de vérifier de tels pourcentages dans les conditions actuelles). «Nos jeunes reviennent à l'Islam. Nous avons ouvert une école coranique qui accueille plus de 300 élèves», nous dit-il.

L'Iran, source présumée d'agitation intégriste, consacre ses efforts non à la conquête des âmes, mais à la guérison des corps par le biais d'une polyclinique.

Si le professeur Puto est préoccupé par un certain islamisme, les musulmans, eux, sont concernés par la prolifération des églises évangélistes. Dans le sous-sol du centre culturel de la ville, on croise des missionnaires américains, encadrés par des convertis à la foi du prédicateur Oral Roberts.

«L'Albanie ne devrait pas être un jardin expérimental pour les religions», lance le mufti. «Les sectes américaines gagnent facilement des adeptes parce qu'elles offrent argent et nourriture en échange de professions de foi. Mais elles vont semer la discorde et la haine entre les groupes sociaux. Il faut songer à les proscrire.»

Ce point de vue est partagé par M. Avni Mustafaj, représentant de la Fondation Soros vouée à la promotion du pluralisme politique. «L'Albanie, c'est le vide. Mais en cherchant à le combler, ces gens-là risquent de créer des tensions.»

Construction  
de  
mosquées,  
apparition  
du voile:  
l'intégrisme  
point-il  
à l'horizon?

• LE MONDE •

# Bill Clinton change de secrétaire à la Défense

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Washington — Le président Bill Clinton a annoncé hier la nomination de M. Bobby Inman, 62 ans, ancien directeur adjoint de la CIA, au poste de secrétaire à la Défense.

M. Inman, dont la nomination doit être confirmée par le Sénat, doit succéder à la tête du Pentagone à Les Aspin qui avait été, mercredi, le premier membre du cabinet Clinton à démissionner. Les Aspin avait en effet annoncé qu'il quitterait ses fonctions le 20 janvier.

Agé de 62 ans, Inman a déclaré qu'il n'avait pas souhaité devenir secrétaire à la Défense et qu'il avait accepté la proposition de Bill Clinton par devoir.

Le choix du président doit être approuvé par le Sénat et la Chambre des Représentants où Inman jouit d'un grand prestige.

Directeur du renseignement au département de la Marine de 1974 à 1976, il était devenu vice-directeur de l'Agence du renseignement militaire (Defense Intelligence Agency) en 1976 avant de prendre la direction de l'Agence nationale

de sécurité en 1977 à l'époque du président Jimmy Carter. A 46 ans, il était alors devenu le plus jeune à occuper ce poste, où il était resté jusqu'en 1981.

Avec Ronald Reagan à la Maison-Blanche, M. Inman avait été nommé directeur adjoint de la CIA. Il était resté le numéro deux de William Casey pendant 18 mois jusqu'à son retrait du service actif en 1982.

L'amiral Inman s'était ensuite lancé dans les affaires, dirigeant deux sociétés informatiques à Austin (Texas) jusqu'en 1989.

De 1982 à 1986, il fut président de la Microelectronics Computer and Technology Corp., une compagnie de recherche financée par le gouvernement fédéral, avant d'entrer véritablement dans le secteur privé pendant trois ans à la

tête d'une société holding, la Westmark Systems Inc.

Bobby Ray Inman est né le 4 avril 1931 à Rhonessboro (Texas). Diplômé de l'Université du Texas en 1950, il avait reçu sa première affectation comme enseignant dans la Navy deux ans plus tard, avant d'entamer une carrière qui l'avait mené en 1981 au grade d'amiral.

# Champigny

## La détente totale...

EN SPÉCIAL DANS NOS  
**6 LIBRAIRIES**  
Ouvertes même le dimanche

**Le Mémo Larousse**  
Ed. Larousse  
Ord. 79,95 \$ 59,95 \$

**Coll. Contes Classiques**  
Ed. Mango  
Ord. 5,95 \$ ch. 4,95 \$ ch.

**LAROUSSE MÉMO**  
ENCYCLOPÉDIE  
LAROUSSE

**DOUGLAS COUPLAND**  
**Génération X**  
ROMAN  
ROBERT LAFFONT

**Il était une fois la Vie**  
Le corps humain

**Il Était une Fois la Vie**  
Ed. Deux Coqs d'Or  
Ord. 29,95 \$ 21,95 \$

**Agendas d'art Utilis (5 titres)**  
Ed. Utilis  
Ord. 19,95 \$ ch. 14,95 \$

**LE LIVRE GUINNESS DES RECORDS 94**  
TF1 Éditions  
Ord. 34,95 \$ 27,95 \$

**AGENDA**  
*Mia & Klaus*

**CARNET DE ROUTE**  
LE GUIDE LE PLUS POPULAIRE EN AMÉRIQUE DU NORD 1994  
Ed. DLM  
Ord. 21,95 \$ 16,95 \$

**NOËL**  
ORCHESTRE SYMphonIQUE DE QUÉBEC

**Noël avec Lyne Fortin, soprano (d.c.)**  
Analekta  
17,99 \$

**Étes-vous Né(e) sous une Bonne Étoile?**  
Ed. Québecor  
Ord. 19,95 \$ 15,95 \$

**Venez rencontrer l'auteur du 19 au 22 déc. de 14h à 21h et obtenez gratuitement votre carte du ciel à l'achat du livre**

**Le bel âge pour bien manger**  
Publ. du Québec  
Ord. 9,95 \$ 7,95 \$

**LES OISEAUX DE CHEZ NOUS**  
Ord. 34,95 \$ 27,95 \$

**LES ANIMAUX DU GRAND NORD**  
Ed. Héritage  
Ord. 39,95 \$ 31,95 \$

**Le Bel Âge pour Bien Manger**  
Publ. du Québec  
Ord. 9,95 \$ 7,95 \$

**À la découverte de l'anglais**  
Harrap's  
Ord. 14,95 \$ 11,95 \$

**LES OISEAUX DE CHEZ NOUS**  
Gaston Miron  
L'homme rapaillé  
TYPO II

**The Tchaikovsky Box (5 c.d.)**  
A Bouquet of Classics (5 d.c.)  
Treasured Classics (5 d.c.)  
EMI  
24,99 \$ ch.

**LE PETIT LAROUSSE**  
1994  
EN COULEURS  
Ed. Larousse  
Ord. 54,95 \$ 39,95 \$

**LES CHIFFRES**  
LIVRES-JEU  
Ed. Courte Échelle  
Ord. 19,95 \$ ch. 14,95 \$ ch.

**Le Petit Robert 1**  
Ed. Le Robert  
Ord. 69,95 \$ 54,95 \$

**L'Homme Rapaillé**  
Ed. Typo  
Ord. 12,95 \$ 9,95 \$

**Barbie découvre la nature**  
F.P. Éditions  
Ord. 7,95 \$ ch. 5,95 \$ ch.

**Pêche à la mouche**  
Ed. St-Jean  
Ord. 59,95 \$ 47,95 \$

**CIBL - 101,5 FM**  
en direct du 4380 S-Denis  
Les petits bonheurs d'occasion tous les samedis, de 12h30 à 1h30.  
En entrevue cette semaine: NEIL BISSOONDATH pour son roman *L'innocence de l'Âge*

**Charles TRENET**  
Tombé du ciel  
Ed. Plon  
Ord. 39,95 \$ 29,95 \$

**LE VISUEL**  
DICTIONNAIRE THÉMATIQUE  
Ed. Québec/Amerique  
Ord. 54,95 \$ 39,95 \$

Prix en vigueur du 16 au 24 décembre 1993

# Champigny

Mont-Royal

4380 St-Denis, Montréal (514) 844-2587  
Stationnement et entrée à l'arrière rue Drolet

ET LES EX-LIBRAIRIES  
FLAMMARION:

Carrefour Angrignon: 365-4432  
Mail Champlain: 465-2242  
Galeries d'Anjou: 351-8763  
Centre Laval: 688-5422  
371 Laurier Ouest: 277-9912

## É D I T O R I A L

## Quatre petits jours

Lise Bissonnette

Quatre petits jours et puis s'en vont. Les rares invités à la brévisissime consultation que le ministère de l'Éducation vient de consacrer au «renouveau de l'enseignement primaire et secondaire» ont déjà terminé leur tour de piste. La seule utilité d'un exercice aussi superficiel aura été d'illustrer l'insuffisance criante de la réflexion ministérielle, et la nécessité de la reprendre en entier.

**N**ul ne comprend encore pourquoi la ministre, madame Lucienne Robillard, traite l'école primaire et secondaire québécoise avec autant de désinvolture. Même à moitié cuite, sa réforme de l'enseignement collégial avait l'an dernier été adoptée après des consultations intensives, et une commission parlementaire avait tenu des audiences pendant près de deux mois. Les cégéps sont pourtant en excellente santé si on les compare à l'école secondaire québécoise dont la performance est l'une des plus désolantes du monde industrialisé.

Mais la ministre n'y est allée dans ce cas que d'un petit cahier de huit propositions décousues, et de quelques questions livrées en vrac. Dans la confusion d'une fin de session et d'un changement de garde gouvernementale, elle a tenu deux jours d'audiences à Montréal et deux à Québec. Et elle a refusé de recevoir les représentants d'organismes aussi importants que les deux plus grandes commissions scolaires du Québec, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM) et la Commission des écoles protestantes du Grand-Montréal (CEPGM), ce qui discrédite tout à fait sa démarche. Pour toute explication de sa cavale, elle a raconté que le milieu débattait de tous ces thèmes depuis longtemps, et qu'elle n'avait guère besoin de lumières additionnelles pour prendre ses décisions. Les cégéps avaient pourtant eux aussi débattu depuis vingt ans, et elle avait requis beaucoup de lumières additionnelles. Il fait noir, décidément, dans son raisonnement.

Comme il fait de plus en plus noir dans son projet de «renouveau». Les quelques groupes qui ont pu s'exprimer ont fait ressortir les immenses trous d'un projet qui va à hue et à dia, et souvent nulle part.

Le milieu de l'enseignement primaire, qui fait paraître il y a de ce projet de «renouveau», en a été réduit à s'accrocher à quelques bouts de phrase d'une proposition qui, en pratique, l'a tout à fait ignoré. Et où est la réflexion ministérielle sur le préscolaire, dont on sait l'influence déterminante qu'il a sur la scolarisation primaire et secondaire de la majorité des enfants?

La formation des maîtres, sans laquelle il n'y a pas de réforme possible, est restée hors limites. La ministre prétend changer des approches pédagogiques, instaurer le titulariat ou le tutorat, diversifier la didactique de l'enseignement des langues, sans jamais préciser où les enseignants se recycleront, et quelles réformes on exigera à leur tour des programmes universitaires qui préparent les maîtres. Bien des mémoires ont posé la question, sans réponse.

La Centrale de l'enseignement du Québec a souligné pour la énième fois la grande nébuleuse du projet, qui exclut d'emblée 20 % de la jeunesse québécoise sans que la ministre en perde le sommeil. La politique officielle du gouvernement du Québec annonce qu'elle se contenterait, en 1997, d'un taux de diplomation de 80% des élèves inscrits à l'enseignement secondaire. C'est dire qu'un adolescent sur cinq est destiné

à rester sur le carreau, sans la moindre qualification raisonnable, dans une société où il faut quasiment un baccalauréat pour devenir commis de bureau. Pour ces rejetés d'avance, il n'y a pas de «renouveau». Alors que le dernier rapport de l'UNESCO sur l'éducation dans le monde, paru il y a dix jours, met la question de l'égalité des chances au sommet des préoccupations des systèmes scolaires, le Québec l'évacue.

Comme il évacue toute la question du contexte culturel de l'éducation, une autre préoccupation partout présente sur la scène internationale, que le Conseil scolaire de l'île de Montréal a dû rappeler un peu brutalement à une ministre qui n'y voyait aucune exigence de «renouveau». Les principes d'intégration, l'adaptation pédagogique, l'encadrement spécialisé d'une population scolaire néo-québécoise qui compte pour près de la moitié des effectifs en région métropolitaine, tout cela ne valait pas un paragraphe, une proposition, ni même une question.

Quant au trou le plus profond, une béance olympique, plusieurs mémoires y ont poliment ramené son auteur. Madame la ministre a en effet décidé de remettre à plus tard la définition des «profils de sortie» de l'enseignement primaire et secondaire, ce qu'en pédagogie on appelle plus clairement des «objectifs». Autrement dit, elle ne sait pas où elle veut aller, ni où elle veut mener tout son monde. Elle admet que les fameux «profils», quand quelques sages les auront définis par quelque consensus magique en quelque avenir rapproché ou non, détermineront à peu près toute l'organisation de l'éducation, des programmes aux conventions collectives. Mais elle propose de changer quand même l'organisation sans s'en préoccuper pour l'instant.

Enfin la plupart des mémoires, ouvertement ou entre les lignes, ont posé la lourde question des moyens, la plus interdite de cette curieuse opération.

Car même en admettant un instant l'idée folle que la mobbyette ministérielle puisse nous conduire à destination, encore faudrait-il un peu d'essence. La proposition touchant l'enseignement de la langue seconde exigerait de fortes ressources supplémentaires. Et la proposition touchant le titulariat et le tutorat. Et la proposition sur la «diversité» accrue des modes et des contenus de formation au deuxième cycle du secondaire. Par les temps qui courent, aucun ministre d'aucun gouvernement n'ose réclamer des crédits additionnels, de peur de paraître irresponsable devant le gouffre de la dette publique. Mais partir à l'aveugle dans un voyage qu'on ne peut se payer, gaspiller le temps et les énergies du milieu pour lui donner cette fausse impression de mouvement, ce ne saurait être plus acceptable.

Dernière question, qui touche justement le gaspillage. Madame Robillard sera-t-elle toujours ministre de l'Éducation dans un mois, quand le nouveau premier ministre redistribuera les chaises autour de sa table? À qui aura rimé cet exercice de fin de régime? Le milieu de l'éducation n'en est pas à sa première expérience du genre. Mais l'y épuiser n'a jamais été une façon honorable de l'aider.

**Les audiences sur l'éducation auront fait voir les trous et entendre les silences.**



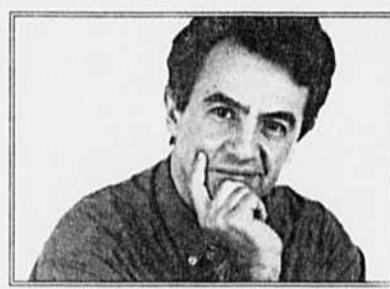
## Cybersexe: le réel et le virtuel

**C**'était prévu. Après le *cyberpace* et les *cyberpunks*, voici que l'Europe découvre, émuillée, les joies du sexe digital auxquelles les Américains ont déjà commencé à succomber, du moins si l'on en croit les propos du *New York Times* sur le Larry King Show. Fini les refusades, les angoisses du sida, enfin un érotisme sûr et propre avec le partenaire de vos rêves.

Il revenait d'abord à la fière Albion — et au magazine *ID* — de recueillir la bonne nouvelle venue de Californie. Le mois dernier, ce fut au tour des Allemands de fantasmer cybernétiquement sur Marilyn. Et cela, en couverture du très sérieux *Der Spiegel* s'il vous plaît. Les Italiens, toujours friands des choses du sexe, s'y sont mis cette semaine (*L'Espresso*) comme les Français d'ailleurs qui ont eu la chance de l'expérimenter pour vrai le week-end dernier lors d'un salon thématique à deux pas des Champs-Élysées. En six mois, le *cybersexe* concocté en manière de coup de pub par Lisa Palac, féministe et rédactrice en chef du magazine *Future Sex*, a obtenu une légitimité mondiale.

De cet engouement européen tardif, il conviendrait de faire trois observations. Primo: les Européens sont plus forts en amour, mais les Nord-Américains les battent à plate couture lorsqu'il s'agit du sexe. Secundo: le *cybersexe* n'est pas assujéti aux accords du GATT. Tertio: les Européens ont manqué le bateau du multimédia. Les Français surtout, qui étaient leaders en la matière grâce au minitel, ont accumulé un retard de 10 ans suite aux atermoiements devant la câblodiffusion. Cette affaire démontre sur le mode de l'ironie que la maîtrise de sa spécificité culturelle passe par celle des canaux de distribution.

«Dis-moi qui te distribue et je te dirai qui tu es», pourrait sursurser aux oreilles européennes *Virtual Valerie*, la première star porno sur CD juste avant de défilier au plaisir virtuel. Car, s'il est vrai que le cerveau est le plus important des organes sexuels, il n'en demeure pas moins vrai que c'est désormais «sur le réseau» que cela se passe. Aux États-Unis, les *Bulletin Board Service*, sorte de minitel rose, accessibles par ordinateur, font fureur. Il en existe plus de 92 000 dont les plus



FULVIO CACCIA

connus sont ceux de Compuserve, d'American Online et d'Internet. On enregistre une moyenne de 35 000 nouveaux par mois et certains d'entre eux font un chiffre d'affaires de plus de trois millions par année, tel l'Event Horizon.

Le mécanisme est semblable au minitel rose, forme primaire du *cybersexe* s'il en est, sauf que de l'autre côté de la console il n'y a pas de professionnel de la porno mais une personne ordinaire ayant envie de parler de sexe sans contrainte. Une telle liberté a préoccupé la Commission fédérale pour la pornographie qui s'est demandée où finit le jeu érotique et où commence l'attentat à la pudeur. Une distinction qui fait sourire au pays du *Politically Correct*.

Mieux. Selon les sondages, 20% des Américains sont prêts à acheter l'attirail électronique publié dans le magazine *Future Sex*: le casque virtuel et les prothèses génitales. La firme qui doit les commercialiser voit son carnet de commandes se gonfler chaque jour. Et pour cause. Le mythe de l'amour avec un robot est une constante de l'imaginaire contemporain. Souvenez-vous de *Woody et les robots*. Point n'est besoin, à l'instar du cinéaste, d'entrer dans une machine pour éprouver des pâmions machiniques. Il suffit de transférer une photo de votre partenaire idéal sur ordinateur non sans l'avoir traitée préalablement de manière à lui faire prendre les pauses les plus suggestives. Vous endossez votre scaphandre digital connecté via modem au *cyberpace* et vous voilà prêt pour l'aventure.

D'ores et déjà, le marché du porno-CD Rom est sur orbite. Après *Virtual Valerie* ou le *Barbie's Virtual Playhouse*, c'est au tour de Donna Matrix de conquérir les coeurs en attendant *Virtual Victor* pour les gais. Pen-

thouse propose déjà ses beautés masculines à ses lecteurs moyennant 130 \$ par mois. Mais où allons-nous? Je vous le demande. Les chantages de cette «nouvelle technologie» ont beau vanter les vertus de l'interactivité — un moyen additionnel d'entrer en contact avec l'autre —, ils ne sauraient plus longtemps nous faire prendre des lanternes... pour des vessies! La principale fonction de cette nouvelle idéologie — car c'en est une — est de se fixer chacun chez soi, d'éviter la rencontre transgressive qui pourrait mettre en péril le nouvel ordre médiatico-consumériste.

Légitimer le *sex cocooning*, c'est avoir l'assurance d'une société onanisée, qui non seulement est obnubilée par l'image de son éternelle jeunesse, ô Narcisse, mais aussi manipulable et corvéable à souhait. Quel pouvoir n'a pas cette société existentielle est une litote. La moitié de nos cités sont peuplées de personnes seules et d'appareils de télévision, la fragmentation des tâches et des fonctions, l'effondrement de la solidarité induisent ce genre de comportement régressif qui nous est proposé comme le «dernier avatar de la révolution sexuelle» des années 60.

En vérité, le ver était dans le fruit bien avant. C'est-à-dire depuis qu'au XVIIIe siècle, l'Europe a commencé à élaborer la modernité. Un des acteurs principaux en était le libertin, libre penseur avant d'être un libre baiseur. La maîtrise du langage lui servait autant à séduire qu'à démonter l'idéologie religieuse de l'époque. Le libertin est par essence dangereux pour le pouvoir parce qu'il détourne l'autre de l'ordre «naturel», subvertit la hiérarchie. C'est la vertu transgressive de la séduction.

En revanche, la séduction devient mécanique lorsqu'elle tend à s'imposer comme seul instrument de pouvoir sur l'autre. Le mythe de l'union sexuelle avec la machine procède de là. L'ultime manifestation d'une société vieillissante qui a achevé sa rupture avec l'ordre établi antérieur. C'est le sens de la fameuse scène de *Casanova* de Fellini où le vieux dragueur danse avec... une automate. En Nouvelle-France, le libertin contre lequel fulminaient évêques et intendants avait pour nom: coureur de bois. A bon entendeur...

## À PROPOS

## ... des diplômés adultes

En 1989, 15% des Canadiens âgés de 25 à 64 ans possédaient un diplôme universitaire. Cette proportion était plus élevée que dans tous les autres pays de l'OCDE excepté les États-Unis (23%). Après les États-Unis et le Canada venaient le Japon et la Suède, ou respectivement 13 et 12% des adultes avaient un diplôme universitaire. Le Portugal (4%), l'Autriche (5%), l'Italie (6%) et les Pays-Bas (6%) avaient les plus faibles proportions de diplômés universitaires. La proportion d'adultes ayant fait des études supérieures non universitaires était moins élevée au Canada (15%) qu'en Australie (21%) et

en Nouvelle-Zélande (22%), où de nombreux programmes sont offerts dans un cadre non universitaire. Dans la majorité des pays de l'OCDE cependant, la proportion d'adultes ayant fait des études de ce genre était plus faible qu'au Canada. Cette proportion variait de 2% au Portugal à 12% aux États-Unis et à 13% aux Pays-Bas. Mais la majorité des adultes du Canada (69%) et des autres pays de l'OCDE n'avaient pas fait d'études universitaires ni d'études supérieures non universitaires.

Statistique Canada, *Tendances sociales canadiennes*, Automne 1993.

## L E T T R E S

## Le 6 décembre

Comment penser que tout est réglé. Dans leur article intitulé «Poly, entre le sens et l'insensé», Martine Turenne et Roland-Yves Carignan écrivent: «La société, en décembre 1989, avait déjà évolué et tout le discours sur Poly n'en a tenu que partiellement compte. Il a fait de l'énormité de ce geste le reflet d'une réalité qui tend, somme toute, à disparaître. (...) Le débat public est devenu en quelque sorte chose privée, et c'est dans les relations interpersonnelles, peut-être, que se trouvent aujourd'hui les défis à relever pour harmoniser nos rapports.»

Certes, on aurait envie de croire que notre société a évolué, qu'il n'en tient qu'aux hommes et aux femmes, aux individus de faire en sorte que leurs relations soient harmonieuses. Mais comment penser que le monde à ce point change alors que Statistique Canada nous révélait il y a quelques temps toute l'ampleur de la violence faite aux femmes.

On sait maintenant qu'une Canadienne sur deux a été violente par un homme durant sa vie, qu'une sur quatre a déjà été violente par son conjoint, qu'une sur dix a craint pour sa vie, que plusieurs d'entre elles ont dû recevoir des soins médicaux pour les blessures qui leur ont été infligées par un homme, que parmi les 10% de femmes qui ont dit avoir subi des actes de violence dans les 12 derniers mois, le quart avaient entre 18 et 34 ans, que six femmes sur dix ont peur de marcher seules la nuit dans leur quartier, etc. Devant ces chiffres, comment peut-on parler de gestes isolés?

Devant autant de femmes violentées, devant le fait que les jeunes femmes subissent encore ces violences, c'est sur nos rapports sociaux qu'il faut s'interroger. Si la théorie de Poly peut être qualifiée de geste démentiel, elle n'était pas moins l'extrême démonstration de la violence qu'exercent chaque jour des hommes

sur des femmes. Cette réalité, qu'on peut souhaiter ranger parmi les actes barbares, fait malheureusement encore partie de notre présent et appelle des réponses sociales.

Bien sûr, le Québec n'est pas revenu à l'âge des cavernes. Heureusement, il évolue plutôt dans le sens inverse. Mais pourquoi? Ne serait-ce pas parce que des femmes courageuses et acharnées ont créé un réseau d'aide pour les victimes et parce qu'elles ont dénoncé cette violence même si on les ridiculisait, même si on disait qu'elles manquaient de nuances? Ne serait-ce pas parce qu'elles ont réussi à alerter les gouvernements qui ont mis en place des mesures législatives dans le but de contrôler ce phénomène? Ce sont ces mesures qui aujourd'hui permettent aux jeunes femmes d'identifier et de moins tolérer cette violence.

Mais il faut continuer d'être vigilantes, de prendre la parole, car pendant qu'on minimise le problème, pendant qu'on tente de l'occulter, on ne fait que retarder le moment où on travaillera sérieusement à éliminer le mal social qu'est la violence faite aux femmes. Et c'est bien de fléau dont nous parlions les résultats de cette enquête. Si la violence faite aux femmes est si répandue, c'est que cela dépasse une histoire de bourreaux et de victimes. Ce qui est ici en cause, ce sont les valeurs mêmes qui sous-tendent les relations hommes-femmes. Des valeurs fondées sur les inégalités, sur des privilèges pour l'un, sur la tolérance des iniquités pour l'autre. Voilà ce qui existe encore, ce à quoi il faut s'attaquer, ce que nous rappelle douloureusement le 6 décembre.

**Louise Riendeau**  
Coordonnatrice  
Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale  
Montréal, 6 décembre 1993

## Affront à la tradition

Ce qui est arrivé à Wafaa Moussiyne, le 29 novembre dernier à la Cour municipale de Longueuil, est tout à fait regrettable. Réparation doit être faite sans tarder. Nous partageons la peine de cette femme et de la communauté musulmane devant cet affront à leur tradition religieuse. Ainsi qu'il a souvent été mentionné dans les médias, le *hijab* — le foulard des musulmanes — est un signe important de leur appartenance culturelle et religieuse, ainsi que l'expression des valeurs féminines de modestie et de discrétion, si hautement appréciées dans leur tradition. Dans ce contexte, la demande que lui a faite le juge Alary d'enlever son *hijab* dans la cour a été perçue comme un affront et même comme un geste de discrimination. Cet incident déplorabile, tout en exposant une faille importante dans l'application des Chartistes canadiens et québécois des droits et libertés, peut apporter un précieux enseignement. Posséder des chartes si impressionnantes est une chose, les vivre en est une autre.

Alors qu'aujourd'hui, au Canada, particulièrement au Québec, nous réfléchissons sur la possibilité d'une «culture publique commune», avec une «culture religieuse commune», cette société sera-t-elle davantage marquée par l'exclusion que par l'accueil, par l'uniformité que par une plus profonde unité dans la diversité, par des ghettos que par une vraie communauté? L'expérience multiculturelle et multireligieuse qui fait maintenant partie de notre héritage devrait sûrement contribuer de façon significative à façonner notre avenir. Ce qui est arrivé à Wafaa et aux Sikhs de Surrey nous renvoie une image de nous-mêmes qui ne peut certes pas nous plaire, mais que nous pouvons changer. Quand commencerions-nous, si ce n'est maintenant?

**Diane Willey**  
Conseil interreligieux de Montréal  
Montréal, 8 décembre 1993

## IDÉES

## Une partition ouverte

Le projet de loi 135 n'est pas une symphonie inachevée  
mais une œuvre à faire qui remet aux artistes les clés de la maison

RAYMOND CLOUTIER

Acteur  
Directeur du Conservatoire  
d'art dramatique de Montréal

**M**adame Lise Bissonnette, votre éditorial du 10 décembre dernier m'oblige à intervenir dans un débat où l'on n'entend qu'une seule et même voix. La campagne de désinformation menée par le Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ) et

destinée à entretenir un climat d'inquiétude et de méfiance, parmi nos élèves, nos professeurs et nos employés, cache difficilement ses véritables intentions.

Jusqu'ici, je me contentais d'être indigné de voir véhiculer, par des démagogues de service, un scénario apocalyptique:

■ Le projet de loi 135 vise la fermeture à court terme des conservatoires régionaux.

■ Tous les élèves de tous les niveaux devront payer leurs études à compter de septembre prochain.

■ Les professeurs permanents et occasionnels perdront tous leurs droits.

■ Les employés seront livrés sans défense à un employeur-exploiteur.

■ Finie la formation à l'opéra.

■ Le retour au duplessisme, conséquence de l'abolition de la permanence des futurs enseignants.

■ 90% des professeurs réguliers auraient voté leur refus de se joindre à la nouvelle corporation et choisiraient d'être mis en disponibilité (Club Med).

Bref, on a mis le feu à la demeure pour être certain que si le projet de loi est adopté, la reconstruction se fera dans la paranoïa, l'opposition et la bonne vieille lutte des classes. C'est la stratégie de la terre brûlée. Ceux qui ont oeuvré pour la seule défense de leur pouvoir syndical en oubliant leur vocation de pédagogue, de formateur, en faisant fi de la survivance de la dernière école d'art du Québec, vont devoir répondre publiquement de leur égocentrisme dès que cette tempête sera passée.

Je me dois maintenant de parler haut et fort.

Le projet de loi 135 offre aux professeurs une participation, jusqu'ici interdite par la Loi sur la fonction publique, dans la gestion pédagogique et administrative de la future organisation. Il garantit le transfert de tous les effectifs actuels du Conservatoire dans le nouvel organisme avec le transfert de tous les droits acquis.

Il ne prévoit de frais de scolarité qu'au niveau supérieur et, selon le ministre de la Culture, seulement lorsqu'un diplôme sera décerné. De plus, il donne à chaque établissement une autonomie de gestion lui permettant d'évoluer selon ses besoins, ceux du milieu et ceux du moment.

Ce projet n'est pas le projet d'un gouvernement, concocté dans des officines par des technocrates ignorant les réalités du terrain. Déjà en 1966, les élèves en musique et en art drama-

tique, dont je faisais partie, avaient rejoint le mouvement des écoles d'art qui aboutissait à la publication du rapport Rioux: nous voulions alors un statut personnalisé nous mettant à l'abri de la volonté de normalisation et de contrôle des programmes qui accompagnait la grande réforme de l'éducation.

Nous devons admettre que, grâce à la protection généreuse du ministère des Affaires culturelles, nous avons survécu, en contournant les directives, aidés par des amoureux des arts à l'intérieur du ministère.

La majeure partie des professeurs en art dramatique dérogeait aux dictats de leur syndicat pour laisser libre cours à leur passion et organisaient un enseignement conforme à leur conviction. Les directeurs et directrices ont passé plus de temps, depuis 50 ans, à préserver les enseignants et les élèves de la lourdeur de l'administration publique qu'à réaliser leur mandat de direction artistique.

Je suis convaincu qu'aujourd'hui, M. Wilfrid Pelletier refuserait de diriger le Conservatoire de musique de Montréal tant les procédures de l'administration publique et les contraintes des conventions collectives forcent à la stagnation. Au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, il faut administrer cinq conventions collectives pour gérer 12 employés et 14 professeurs.

C'est de la pure folie. Surtout qu'aucune d'entre elles ne reflète la réalité des actes, des tâches, de la présence et des besoins de notre école.

Aujourd'hui, le temps de vivre notre vraie réalité est arrivé. Nous avons travaillé, avec la direction générale et le sous-ministre adjoint, à bâtir ce projet de loi, et il est pour l'instant le meilleur véhicule qui puisse assurer notre développement. Le conseil d'administration sera représentatif de toutes les forces de l'institution et du milieu, les comités d'étude seront majoritairement composés de professeurs et d'élèves. Le comité d'orientation donne à chaque établissement un lien direct avec son environnement.

De plus, nous sommes assurés que le budget de l'an 1 sera celui de l'année 1993-1994, sans compter les frais de transition inévitables dans ce type de réorganisation majeure. Depuis mon entrée en fonction en 1987, je n'ai pas vu un sou d'argent neuf injecté dans notre réseau, si ce n'est l'augmentation des salaires de quelques-uns et les loyers de tous.

Ce n'est pas là la voie du développement. Les élèves de musique et d'art dramatique, à Montréal, étudient, vivent et répètent dans des locaux désuets, insalubres, incompatibles avec la vocation et la mission actuelle de l'institution; et nous payons, à Montréal seulement, près de 3 millions \$ en loyer annuellement pour occuper l'ancien Palais de justice de Montréal. C'est ridicule et révoltant. La seule solution est la prise en charge de nos affaires courantes et de notre destin.

Madame Bissonnette, je suis convaincu que vous pleurez la disparition de l'École des Beaux-Arts. Transférez le Conservatoire dans

le giron du ministère de l'Éducation et vous savez bien que c'en est fait de la dernière école d'art du Québec.

Notre formation individualisée, globale, notre démarche basée sur la relation maître/élève, notre souplesse et notre obligation d'excellence, l'identité des établissements façonnés à l'image du corps pédagogique, notre rapidité de décision et d'exécution, tout cela doit demeurer et ne demeurera qu'à la condition de rester sous le protectorat du ministère de la Culture.

Les passerelles ne sont pas bloquées entre les ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science et celui de la Culture.

La Politique culturelle est une politique gouvernementale et non ministérielle, et nous sommes assurés de pouvoir, l'an prochain, offrir à nos finissants le diplôme qu'ils méritent depuis 50 ans.

Enfin, pour ce qui est de la mission, le projet de loi commande à l'institution de dispenser la formation professionnelle et le perfectionnement dans les domaines de la musique et de l'art dramatique.

Vous trouvez cet énoncé vague, et vous avez en cela écouté les hauts cris du SPEQ, qui voudrait voir nommer tous les instruments de l'orchestre, les chanteurs, etc.

D'ailleurs, votre affirmation sur le financement relié aux orientations pointées est à l'image de discours syndical sur la permanence idéalisée des professeurs: une dépense incompréhensible!

Faut-il une loi mentionnant le piccolo et le clown, pourtant tous deux nécessaires à nos pratiques?

Mieux vaut une mission large, car la procédure d'amendement des lois est difficile et longue. Les futurs dirigeants du réseau sont

aussi et surtout les enseignants, les élèves, les anciens et les membres du personnel qui se joignent aux directeurs. Mieux vaut leur laisser, à eux, la souplesse, la marge de manœuvre, la destinée d'une école qui devra composer avec les réalités, les innovations et la création musicale et dramatique du prochain siècle.

L'heure est grave. Ce projet de loi est notre dernière chance de survie. J'ai la conviction que, si nous demeurons une direction du ministère de la Culture, nous disparaîtrons à très court terme.

Le projet de loi 135 n'est ni lourd, ni compliqué, et n'est pas une symphonie inachevée. C'est une partition ouverte, un canevas large, une œuvre à faire. Notre institution est composée d'artistes créateurs et interprètes, et ce projet de loi leur remet les clés de la maison.

Vous avez raison lorsque vous dites qu'il faudra régler en famille nos vieilles querelles et nos subtils débats, cela fait des siècles qu'ils sont les moteurs de l'évolution artistique.

Nous ne demanderons plus, désormais, aux gouvernements et à la justice de statuer sur l'art et, en contrepartie, sur la manière de former les artistes.

**· Au Conservatoire  
d'art dramatique  
de Montréal, il faut  
administrer  
5 conventions  
collectives pour  
gérer 12 employés  
et 14 professeurs.  
De la pure folie.**



Sylvie Drapeau et Robert Lalonde  
dans *La Locandiera* de Carlo Goldoni  
présentée actuellement  
au Théâtre du Nouveau Monde.

PHOTO ARCHIVES

## Pour un Code des ordres professionnels

Le législateur va trop loin  
dans sa réforme du vocabulaire

ROBERT AUCLAIR

Président

Association des usagers de la langue française

**L**e projet de loi 140 qui modifie le Code des professions comporte un changement important du vocabulaire.

Le législateur remplace l'expression «corporation professionnelle» par «ordre professionnel» dans ce Code et donne ainsi suite à une suggestion de l'Association des usagers de la langue française (ASULF).

Le législateur a cependant omis de faire les changements de concordance rendus nécessaires par l'emploi de cette nouvelle expression caractéristique de la loi.

Ne serait-il pas normal que le titre de la loi soit «Code des ordres professionnels», que l'Office des professions, responsable de l'application de cette loi, soit dénommé «Office des ordres professionnels», que le Tribunal des professions, chargé du règlement des litiges, devienne le «Tribunal des ordres professionnels» et que le Conseil interprofessionnel soit appelé «Conseil interordres» ou, si l'on préfère, «Conseil des ordres professionnels»?

Le sens premier du mot «profession» en français, en droit administratif en particulier, est «toute occupation déterminée dont on peut tirer ses moyens d'existence», comme l'indiquent tous les dictionnaires généraux de langue française et aussi les dictionnaires québécois.

L'Office de la langue française a également normalisé le mot «profession» dans ce sens; il correspond alors au mot anglais «occupation», tandis que le mot anglais «profession» se dit dans les professions libérales ou assimilées. Le Bureau international du travail a publié un ouvrage

intitulé *Classification internationale type des professions - International Standard Classification of Occupations*. Il en est de même dans plusieurs autres publications officielles.

Le «Code des professions» porte un titre erroné et même trompeur; le champ d'application très vaste qu'il annonce est extrêmement limité dans la réalité.

La logique veut que le titre de ce Code indique que les ordres professionnels sont les seules professions régies par cette loi. L'expression toute trouvée pour le titre de cette loi est «Code des ordres professionnels».

Mais, curieusement, le législateur va trop loin dans sa réforme du vocabulaire. L'annexe I du Code indique que chaque profession deviendra «L'Ordre professionnel des...», alors que 21 d'entre elles sont déjà dénommées «L'Ordre des...» dans leur loi constitutive.

Cette double appellation est une aberration. De plus, le mot «professionnel» n'a nullement sa raison d'être dans la dénomination de l'un ou l'autre des 41 ordres visés par la loi. C'est une mention à éviter absolument.

Il existe en effet des ordres professionnels; ainsi, l'Ordre des architectes.

Il y a des ordres honorifiques, comme l'Ordre du Québec, l'Ordre de la Légion d'honneur en France. On trouve des ordres de chevalerie, l'Ordre du Saint-Sépulchre, par exemple.

Enfin, on parle des ordres religieux dont l'Ordre des Bénédictins.

Dans chacun de ces cas, le mot «ordre» est utilisé seul, sans aucun qualificatif et aucune confusion n'en résulte vu la présence obligatoire d'un déterminant (nom de la profession, de la communauté religieuse ou du pays).

Voilà un usage bien établi depuis longtemps en français, un usage conforme au bon sens, dont le Québec n'a aucun intérêt à s'écarter.

## Une solution finale à l'africaine?

Un texte prétendait à tort que le Rwanda et le Burundi se ressemblent «comme deux gouttes d'eau»

SALVATOR KATERETSE  
CYRIACQUE SUMU  
AUDACE NDIZIGIYE

Étudiants burundais

**L**'article intitulé «Burundi: troubles ethniques cycliques» publié par deux Rwandais, Nyemera et Twarabimanya dans LE DEVOIR du 15 novembre, fait preuve de méconnaissance à l'égard du Burundi en prétendant que le Rwanda et le Burundi se ressemblent «comme deux gouttes d'eau».

Le Burundi n'a vraiment pas besoin de ces élucubrations au moment où il traverse une période difficile. Pourquoi les auteurs s'acharment-ils à attribuer le dernier coup de force insensé et tragique, que nous condamnons énergiquement, à toute l'armée burundaise, alors que les observateurs tant nationaux qu'internationaux savent très bien qu'il ne s'agit que d'une poignée de militaires qui ont été aussitôt neutralisés?

Ils reprennent machinalement le fantasme sans cesse répété par des extrémistes des partis CDR et MRND (au pouvoir à Kigali) et leur équivalent burundais, le Palipehutu, à savoir «un plan de domination de la région des Grands Lacs d'Afrique par les Tutsis» («une minorité ethnique éparpillée au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et au Zaïre, et qui cherche à se constituer un empire au sein duquel elle mettrait les autres ethnies sous son joug») qui serait la cause des problèmes de la région.

Cela rappelle étrangement le fameux «Protocole des Sages de Sion», ce faux document qui voulait faire croire que les Juifs avaient un plan de domination sur le monde. On connaît les conséquences de ce genre d'écrits en Europe: les pogroms, Auschwitz, l'Holocauste, «la solution finale».

Assistez-vous maintenant à une «solution finale» à l'africaine au Burundi? Les images révoltantes de ces enfants tutsis brûlés vifs dans les écoles par des extrémistes hutus, de ces milliers de paysans massacrés, le laissent croire. Ces paysans tutsis, qui sont parmi les plus dé-

munis du monde et que les auteurs, dans leur fantasmagorie, qualifient de «Seigneurs» (allez savoir pourquoi), avaient-ils réellement un plan de domination sur l'Afrique? Sont-ils responsables du putsch militaire avorté qui a été condamné par tous les partis politiques du Burundi et les dirigeants de l'armée?

Le discours, continuellement véhiculé dans les différents articles des auteurs, est mensonger, haineux et divisionniste.

**Quels droits de l'homme?**

De quels droits de l'homme et démocratie parlent-ils quand ils exhortent la communauté internationale à apporter un appui diplomatique et militaire au gouvernement en exil? Nous leur rappelons qu'il y a bel et bien un gouvernement légitime sur place, au cas où ils l'auraient oublié.

En outre, ils proposent des sanctions économiques et un gel des avoirs de l'État burundais à l'étranger. Pourquoi ne suggèrent-ils pas de telles mesures pour leur pays, le Rwanda, qui s'est rendu tristement célèbre dans sa politique d'exclusion et de génocide?

S'ils étaient réellement bien intentionnés et epris de paix, ils s'occuperaient d'abord à résoudre le drame rwandais qui dure depuis plus de trois ans — pardon, plus de 33 ans — au lieu de persister à voir la paille qui se trouverait dans l'œil du voisin.

De toute façon, le Burundi n'a pas de leçon de démocratie à recevoir du Rwanda.

Les auteurs de l'article oublient ou tentent de faire oublier que leur pays, le Rwanda, est dirigé, depuis 20 ans, par le putschiste le plus sanguinaire d'Afrique, le général J. Habyarimana qui a éliminé physiquement presque tous les dirigeants qu'il a chassés du pouvoir. L'élimination physique des opposants et des Tutsis reste monnaie courante au Rwanda, d'après le dernier rapport de la Commission internationale d'enquête des droits de l'homme publié en mars 1993.

Rappelons enfin aux auteurs de cet article que les lois du Canada ne tolèrent pas la propagande haineuse et raciste, les attaques écrites ou verbales contre des groupes ethniques.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Jean-Pierre Legault, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (Livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Berube (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Sylviane Tramier, Clement Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chapeau (correspondant à l'information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babine, Rachel Duclos (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Bari (secrétaire à la direction); à l'information internationale: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA DIRECTION ARTISTIQUE: Lucie Lecavalier; LA PUBLICITÉ: Lucie Ponsault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Michèle Turgeon (commis); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Lafleur (réceptionniste); L'ADMINISTRATION: Henry Riéd (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zinda, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Sté-Marie (superviseur aux promotions des abonnements à Ottawa); LA PRODUCTION: Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard Desormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon (coordonnatrice), Christiane Vallant. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. LE CONSEIL DU DEVOIR INC.: Pierre Bourque (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymonde Guay (responsable du financement privé).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## BOURASSA «Le premier ministre laisse un Québec désorienté comme jamais», dit Parizeau

SUITE DE LA PAGE 1

pondre à Pierre Elliott Trudeau sur la conférence constitutionnelle de Victoria, sur la crise d'octobre, et sur le reste. Il dit avoir beaucoup à dire sur la négociation puis l'échec de l'accord de Meech. Un journaliste lui a demandé de répondre à Trudeau soutenant qu'à Victoria, en 1970, M. Bourassa avait approuvé le projet de résolution constitutionnelle, puis qu'il a changé d'avis ensuite, compromettant le rapatriement de la Constitution. De répondre aussi aux allégations de M. Trudeau qui dit que c'est Robert Bourassa qui a demandé l'armée en 1970 lors de la crise d'octobre.

M. Bourassa a d'abord refusé. «Je ne suis pas attaché aux biens de la terre et ma priorité n'est pas de faire d'argent mais si je réponds à vos questions, l'intérêt pour mes mémoires devient mitigé...» Mais sur Victoria, il est revenu pour s'expliquer.

Le Québec, en 1970, dit-il, «avait refusé le rapatriement de la Constitution parce que nous, il y avait une tradition au Québec, on disait oui en principe, mais moyennant un nouvel équilibre dans le partage des pouvoirs, ce qu'on n'a pas obtenu à Victoria. Je n'ai jamais donné de consentement, comme chef de gouvernement, à Victoria, insiste-t-il. On a pu en discuter, on a pu s'entendre sur certains objectifs mais je ne pouvais pas parler au nom du gouvernement quand je parlais au chef de cabinet d'un autre premier ministre».

Ce chef de cabinet, dont parle M. Bourassa, c'est M. Marc Lalonde, qui à cette époque, était l'adjoint de M. Trudeau, avant de devenir ministre en 1972.

«La meilleure preuve qu'il n'y a aucun consentement qui a été donné, c'est qu'il y a eu un délai qui a été accordé au gouvernement pour se prononcer et le Québec

n'était pas la seule province à en bénéficier. La Saskatchewan était aussi très réticente.»

M. Bourassa voit bien que la constitution n'est pas la priorité au Canada présentement. La priorité est économique. Mais il continue de croire que «le Québec doit poursuivre ses efforts pour réintégrer la constitution du Canada. «Le Québec, a-t-il rappelé, s'est fait imposer une constitution, il s'est fait imposer une réduction de pouvoirs et il faudra réparer cette injustice».

Ce qui l'inquiète le plus au Canada, aujourd'hui, «ce serait plutôt la difficulté pour les gouvernements de prendre le contrôle ou de ralentir la croissance des déficits. Regardez cette rareté de la richesse ou du développement de la richesse qui accroît les problèmes de la redistribution, la redistribution étant l'une des caractéristiques du fédéralisme.»

La danger pour un État fédéral de devoir distribuer moins de richesse, opine M. Bourassa, c'est le développement de «sentiments régionaux plus hostiles».

A cette situation porteuse de tensions s'ajoute le mouvement d'intégration économique à l'échelle mondiale qui a pour revers l'insécurité culturelle qui, «au Canada se reflète dans les partis régionaux dont le succès a été éloquent le 25 octobre».

Le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, a pour sa part tracé un état de la situation catastrophique et réclame la tenue, le plus rapidement possible, après quatre ans et trois mois de gouvernement libéral, d'élections générales.

Bien qu'il signale de nombreuses réalisations intéressantes de M. Bourassa à titre de premier ministre, surtout durant sa première période (de 1970 à 1976), M. Parizeau note que le premier ministre sortant laisse un Québec «désorienté comme jamais» et un gouverne-

ment «complètement désarmé».

Les dernières années du règne Bourassa auront été marquées, signale M. Parizeau, par «le pateageage constitutionnel», l'échec de Meech et la répudiation de Charlottetown qui devraient, selon lui, anéantir à jamais les «rêves» que semble entretenir M. Bourassa, et à sa suite le chef du nouveau Parti Action-Québec, M. Jean Allaire, de réformer ce «pays bloqué».

L'un des exemples patents, dit-il, de ce blocage, c'est le cul-desac dans lequel se trouve le gouvernement du Québec à l'égard de la contrebande du tabac. Il voudrait baisser ses taxes. Mais il ne peut pas le faire sans que le fédéral le fasse. Mais le fédéral ne le fait pas parce que les autres provinces ne veulent pas.

Sur le plan économique, poursuit M. Parizeau, M. Bourassa a subi ces dernières années «des défaites terribles»: le déficit a plus que doublé en trois ans; il n'y a eu aucune création nette d'emploi depuis deux ans; les investissements étrangers ont chuté, ce qui, selon M. Parizeau, jette par terre les fondements même de la théorie politico-économique de M. Bourassa.

Ce dernier, selon le chef du PQ, énonce depuis toujours la nécessité de rester dans le Canada pour assurer la stabilité politique, qui assure une stabilité économique, favorisant les investissements étrangers. Eh bien! d'après la firme Price Waterhouse (M. Parizeau a fait distribuer un papier), les investissements étrangers étaient plus élevés quand les «affaires péquistes» étaient au pouvoir que maintenant: de 1981 à 1986, 2,9 milliards\$, contre 1,8 milliard entre 1987 et 1992. De 81 à 86, le Québec obtenait 29% des investissements destinés au Canada; de 87 à 92, 22%.

Selon M. Parizeau, le futur premier ministre Daniel Johnson n'a aucune raison de reporter la tenue d'élec-

tions. S'il le fait, ce sera «parce qu'il a peur du résultat», dit-il. Et de citer des sondages qui donnent 60% du vote francophone au Parti québécois.

Aux yeux du PQ, la dernière session parlementaire a été «une session de trop». Une trentaine de projets de loi ont été adoptés. Mais plusieurs étaient d'importance mineure et l'ont été grâce à la collaboration de l'opposition. Les lois les plus importantes pour le gouvernement, dont celle sur la construction, l'ont été grâce à un baïllon: une loi spéciale a été adoptée à la vapeur pour forcer le travail sur les chantiers.

Le leader péquiste en Chambre a souligné qu'il a dû demander 50 fois qu'on appelle les députés libéraux en Chambre pour s'assurer d'avoir quorum. Durant des jours, les commissions parlementaires n'ont pas étudié de projets de loi. Il parle d'improvisation. Il souligne des cas où l'intégrité du gouvernement a été remise en cause. Selon lui, les députés et ministres libéraux ont visiblement «perdu le feu sacré».

Pour le démontrer, l'opposition a choisi, au cours de la période des questions, hier matin, d'interroger à tour de rôle les ministres démissionnaires. Les Rémillard, Savoie, Dutil, Bacon (qui était absente; elle boude M. Johnson), Marc-Yvan Côté, Lawrence Cannon, Louise Robic, Albert Côté.

«Il n'y a plus de gouvernement», dit M. Chevrette.

M. Bourassa rétorque en rappelant que l'automne a donné lieu à l'annonce d'un plan de relance économique d'un milliard\$, d'un projet de reorientation de l'éducation au primaire et au secondaire, d'une entente historique avec la FTQ et la CEQ pour des négociations dans le secteur public. «Ceux qui parlent de vacances du pouvoir, dit-il, doivent constater que c'est difficile à concilier avec les faits».

GUERRE  
61 sièges pour les  
ultranationalistes

SUITE DE LA PAGE 1

des sièges à la Douma.

«Et ensuite, ils se précipiteront — du moins les survivants — pour demander à la Russie de les accepter en tant que *volosti* (régions rurales) ou en tant que provinces», estime-t-il.

Kourachi ne précise pas quand l'interview a été réalisée. Le chef de file des ultranationalistes déçoit également ses flèches au président Boris Eltsine, qu'il compare à «un médecin qui a enfilé une blouse blanche pour effectuer une opération, mais n'a ni médicaments, ni compétence».

Humilié par les premiers résultats des législatives qui le plaçaient loin derrière le parti ultranationaliste de Vladimir Jirinovski, le parti gouvernemental «Choix de la Russie», qui appuie Boris Eltsine, a redressé la tête hier au vu des résultats du scrutin majoritaire qui lui assure la première place à la Douma.

Sur les 450 sièges de la Douma (chambre basse du parlement) constituée dimanche, 225 étaient élus au scrutin proportionnel sur listes nationales, et l'autre moitié de la chambre devait sortir du scrutin majoritaire uninominal dans 225 circonscriptions de Russie. Cette seconde partie du vote permet au mouvement réformateur du premier vice-premier ministre Egor Gaïdar de rattraper l'important retard pris sur l'extrême droite.

À la «Douma d'Etat, compte tenu du vote au scrutin majoritaire, «Choix de la Russie» aura plus de députés que les faucons de Jirinovski», a déclaré Mikhaïl Poutoranine, l'un des principaux conseillers du président Boris Eltsine, dans un entretien au quotidien gouvernemental *Rossiskie Vesti* hier.

«Les démocrates ont encaissé un véritable coup, mais ils restent solidement debout», a-t-il commenté, rompant avec les déclarations précédentes des dirigeants démocrates qui s'attachaient uniquement à dresser leur *mea culpa*.

Le Parti libéral-démocrate, qui en dépit de son nom affiche une tendance ultranationaliste, a remporté 23,44% des voix à la proportionnelle, soit une avance de près de dix points sur «Choix de la Russie» donné gagnant par tous les sondages avant les élections. Ces premiers résultats ont provoqué un véritable choc en Russie, qui ne se pensait pas si «réceptive au fascisme», ont commenté la plupart des démocrates.

Mais, seules 11 circonscriptions ont choisi pour député un candidat de M. Jirinovski, contre 56 députés élus dans le camp de M. Gaïdar, selon les derniers chiffres de la commission électorale disponibles hier.

À partir de ces chiffres, on peut dresser un calcul encore approximatif donnant à «Choix de la Russie» au moins 87 des 450 sièges de la Douma, contre 61 sièges pour les ultranationalistes.

«Le PLD célèbre prématurément sa victoire. Il ne sera que deuxième ou troisième à la Douma d'Etat», a déclaré Nikolai Medvedev, chargé des territoires et des régions auprès de l'administration présidentielle, cité par l'agence Interfax.

Mais, si les partisans du gouvernement parviennent à limiter les dégâts, ils sont loin d'une majorité suffisante pour légiférer seuls. Les communistes et le parti agraire, fortement opposés aux réformes économiques prônées par les réformateurs, seront largement présents à la Douma.

Au scrutin majoritaire, les communistes ont remporté déjà 33 sièges et talonné «Choix de la Russie» à la proportionnelle (13,2%). Le parti agraire est en quatrième position avec 26 sièges au moins, et 8,6% des voix.

Avec un total d'environ 61 sièges (non-officiel) les communistes font armes égales avec les ultra-nationalistes de Jirinovski. Les agraires sont 4e avec environ 44 sièges.

«Il faut créer une opposition démocratique efficace contre les communo-fascistes», a estimé M. Poutoranine qui a demandé aux «démocrates» de «travailler pour diviser» les partisans de Jirinovski, afin que certains «retournent leur veste».

Mais peut-être faudra-t-il aussi mettre à l'arrière plan la personnalité du dirigeant de «Choix de la Russie», Egor Gaïdar, qui concentre sur son nom «tous les mécontentements et les malheurs de la population», a estimé M. Piotr Filipov, responsable du centre d'analyse politique auprès du président Eltsine.

Le président russe Boris Eltsine poursuivra avec fermeté les réformes démocratiques malgré le succès des nationalistes et des communistes aux législatives, mais il procédera à certains changements de personnes au sein du gouvernement, a déclaré hier le porte-parole de la présidence russe.

## DONS Deux fois plus de demandes que l'an dernier

SUITE DE LA PAGE 1

pour les dons à Revenu Canada, les Québécois arrivent en effet bon derniers dans le lot des donateurs. En 1992, le quart des Québécois ont déclaré des dons de charité, comparativement à 33% et 34% de nos voisins ontariens et des Manitobains dont les dons sont aussi plus généreux (150 à 240\$).

Mais une étude réalisée par le Centre canadien de philanthropie trace un tout autre portrait de la situation. En fait, sept Québécois sur dix ont fait un don dans la dernière année, mais plus de la moitié d'entre eux ne se formalisent pas de réclamer de reçus. Pas moins de 85% des dons se font de façon spontanée.

En fait, depuis 1985, le Québecois sont de plus en plus philanthropes. En six ans, les sommes recueillies par les organismes de charité ont augmenté de 70%, selon le Forum québécois pour la philanthropie.

En pleine recession économique, Centraide a même réussi à boucler avec succès sa campagne de souscription 1992, recueillant 24% de plus que l'année précédente. Le même entrain s'observe ailleurs. Si l'on voit des entrepôts vides et des organismes crier à l'aide ce n'est pas faute de généreux donateurs.

Le hic, c'est que les besoins, eux, augmentent plus vite que la grandeur d'âme des philanthropes.

«Ce n'est pas que notre collet va mal, mais il y a deux fois plus de demandes que l'année dernière. En plus, le nombre des employés qui participent à notre campagne diminue dans chaque entreprise. Là où il y avait 50 employés l'an dernier, il y a en 30 cette année», constate tristement Mme Hélène Boudreau, directrice des communications au Centre de bénévolat de Laval où 2000 demandes de papiers de Noël ont afflué cette année.

On le dit souvent, en temps de recession, le donateur au grand coeur devient souvent, l'année suivante, celui

qui tend la main. Résultat: le nombre de ceux qui versent diminue, mais le montant de leurs dons va en augmentant.

«Au contraire, les gens redoublent d'efforts. Mais pour nous, il faut cogner à de plus en plus de portes pour parvenir au même résultat», d'ajouter Mme Boudreau.

Et les âmes charitables qui renflouent les paniers de Noël, les ventes vides des familles nombreuses et des esseulés ne sont pas toujours ceux qu'on pense. En effet, les entreprises ne fournissent que 7% de tout l'argent versé au Québec aux oeuvres de charité. C'est dans la poche du public que sont puisés 87% des dons. Et cette part tend à s'accroître d'année en année.

«Les faibles profits des entreprises commencent à frapper les dons corporatifs. Au Canada en 1991, ces dons ont plafonné à 481 millions\$, en baisse de 16 millions\$ par rapport à 1990. Les dons individuels, eux, ont continué à croître de 7% pour atteindre 3,1 milliards\$, soutient Mme Rose Van Rotterdam, directrice des communications au Centre canadien de philanthropie.

Quand la générosité des compagnies tend à s'éffriter et que la recession gruge dans le vil du bassin des donateurs potentiels, on rivalise d'imagination pour continuer à supporter les organismes qui en ont besoin. Depuis deux mois, le Centre de bénévolat de Laval transporte sa marchandise grâce à un camion et un chauffeur prêt par une entreprise de Laval.

«Les compagnies font de plus en plus de dons en services ou en produits. Nous avons ici cet après-midi des employés de la Société canadienne des postes qui donnent de leur temps. À défaut d'argent, les gens trouvent des façons créatives d'aider», d'ajouter Mme Boudreau.

Mais de plus en plus, les gens veulent donner en toute connaissance de cause, mettre la main à la pâte et savoir dans quelle poche aboutira leur effort de générosité.

Dure réalité, les sondages démontrent qu'une person-

ne sur cinq ne fait pas confiance aux organismes qui collectent des fonds! Donner à l'aveuglette dans de petites cannes de métal postées sur le comptoir du dépanneur, trop peu pour les Québécois.

Jean-Marc Léger, de la firme de sondage explique souvent que les Québécois veulent avoir l'impression de participer à un effort de groupe, une action commune. Les gens veulent de plus en plus sentir que leur action a un impact», souligne Mme Rémillard, de l'organisme Centraide.

Avec le résultat que le Centre de bénévolat de Laval reçoit de plus en plus de demandes de donateurs qui veulent connaître l'identité de la famille aidée. Créer un lien, donner un visage à leur don, voilà ce que réclament plusieurs de ceux qui tirent de leur poche ce qui revient aux organismes de charité.

«Mais pour nous, la confidentialité des familles aidées est essentielle. Il faut comprendre que leurs enfants vont parfois à la même école que ceux qui donnent. La pauvreté est très bien dissimulée. Même les parents ne veulent pas que leurs enfants soient au courant qu'ils demandent de l'aide», d'expliquer Mme Boudreau.

Les communications et l'information deviendront, en quelque sorte, le nerf de la guerre de la charité. Finies les seules bonnes intentions, le public exige maintenant de voir la couleur des gestes posés, croit Mme Van Rotterdam, du Centre canadien de philanthropie.

Pour réussir, les organismes de charité doivent donc multiplier l'information sur le genre de personnes qui reçoivent leur aide, le profil des familles, leur âge, etc.

«Les organismes de charité ne peuvent se contenter d'une bonne cause, ajoute-t-elle. Ils doivent maintenant être organisés et efficaces et le prouver au public. Mille règlements pour contrôler leur gestion ne serviront à rien si les gens n'ont pas confiance en ceux qui recueillent leurs dons.»

## CHRÉTIEN

«On va leur dire que le Canada, c'est meilleur»

SUITE DE LA PAGE 1

—Non, non, non, a-t-il répété.

—Même si un gouvernement souverainiste est élu?

—Ça ne me dérange pas, a-t-il ajouté, tranchant.

Les récents sondages indiquent l'avance du PQ sur le Parti libéral du Québec. Et Jacques Parizeau affirme depuis longtemps que les prochaines élections provinciales, prévues en 1994, porteront sur la souveraineté.

«C'est toujours des élections constitutionnelles, c'est comme ça depuis 25 ans au moins», laisse tomber le premier ministre.

Pour Jean Chrétien, peu importe si le PQ accède au pouvoir, le gouvernement fédéral n'ouvrira pas le dossier constitutionnel. Il rappelle à ce propos son engagement électoral.

Si d'aventure les Québécois sont tentés par les arguments du Parti québécois, il leur en opposera un fort simple.

«On va leur dire que le Canada, c'est meilleur», a-t-il affirmé en rappelant que le PQ a déjà pris le pouvoir et que ça n'avait rien changé.

«Nous allons donner à tous les Canadiens un gouvernement honnête, un gouvernement efficace, et quand ils auront ça, ils seront beaucoup plus contents».

«On va leur dire que le Canada, c'est meilleur», a-t-il affirmé en rappelant que le PQ a déjà pris le pouvoir et que ça n'avait rien changé.

«Je suis Canadien, dit-il, et je suis confiant que les Québécois vont rester des Canadiens».

Selon M. Chrétien, les Québécois sont

beaucoup plus préoccupés par leurs problèmes personnels et budgétaires que par un éventuel débat constitutionnel avec Ottawa.

«Ceux qui pensent que les Québécois, aussi bien au Lac-St-Jean ou à Montréal, se lèvent le matin en pensant à la Constitution, c'est pas vrai, soutient M. Chrétien. Ils pensent à leur job, à leur vacances, à leurs enfants, à la nouvelle télévision qu'ils ne peuvent pas s'offrir».

«Ce sont leurs vrais problèmes, ajoutez-il. La Constitution, on ne pense pas à ça en se brossant les dents le matin.»

Le premier ministre ne répète pas les efforts déployés dans ce dossier par l'ex-premier ministre Brian Mulroney.

«Mulroney a passé huit ans à parler de constitution et a abouti exactement là où il était lorsqu'il a commencé», a-t-il expliqué.

Jean Chrétien n'a pas non plus l'intention de cultiver une amitié privilégiée avec le nouveau premier ministre du Québec, Daniel Johnson. Il établira avec ce dernier des relations courtoises.

«Lui va être le chef du Parti libéral au Québec et moi je suis le chef du gouvernement du Canada, on va avoir des rapports très civilisés», s'est contenté de dire M. Chrétien, qui admet ne pas être un ami intime de Daniel Johnson.

«Mulroney cherchait toujours à se faire des amis et a abouti exactement à la même place, avec un référendum», a déclaré M. Chrétien.

«Pendant des années, a-t-il ajouté, on s'est chicané sur des mots et on a abouti exactement où on avait commencé.»

«Alors, pour moi, la constitution n'est pas une priorité», conclut le premier ministre.

Les Québécois  
champions en mathsPIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les Québécois et francophones de 13 et 16 ans, autant les garçons que les filles, sont champions toutes catégories en mathématiques au Canada, devançant par une confortable marge de dix points la moyenne nationale.

C'est ce que révèle une étude intitulée *Programme d'indicateurs du rendement scolaire: rapport sur l'évaluation en mathématiques 1993*, rendue publique, hier, par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, présidé par la ministre québécoise, Lucienne Robillard.

Dans l'ensemble du Canada, 25 000 élèves de 13 ans et 22 000 de 16 ans ont participé aux examens.

Au Québec, ce sont 7 900 élèves de 307 écoles anglaises et françaises qui se sont soumis à l'examen conçu par des équipes d'enseignants du Québec, de l'Alberta et de l'Ontario, en consultation avec des spécialistes de chacune des autres provinces.

Deux épreuves ont été soumises aux élèves: l'une portait sur le contenu de la mathématique et l'autre sur la résolution de problèmes.

Au sommaire des résultats, dans le chapitre sur le contenu mathématique, 80% des élèves québécois ont réussi l'examen de niveau 2 alors que la moyenne canadienne est de 64%.

À l'examen de niveau 3 ou supérieur, 43% des Québécois de 13 ans ont réussi, alors que la moyenne nationale se situe à 29%. Dans le groupe des 16 ans de niveau 3 ou supérieur qui se sont présentés à l'examen sur le contenu mathématique, les Québécois se retrouvent confortablement au premier rang avec un taux de réussite de 73% alors que la moyenne nationale est de 60%.

Dans cette catégorie, les étudiants québécois sont suivis par les Franco-manitobains avec 63%, les étudiants du Yukon à 61%, les Anglo-québécois, les Neo-brunswickois francophones et les Albertains à 60%. Ceux des autres provinces se situent plus ou moins sous la moyenne nationale.

À l'examen sur la résolution des problèmes, chez les 13 ans, au niveau 2 ou à un niveau supérieur, 68% des étudiants québécois francophones ont réussi alors que la moyenne nationale se situe à 56%. Les Albertains suivent avec 61% et les Anglo-québécois à 60%. Plus de 55% de jeunes de 13 ans et près de 75% des 16 ans satisfait, à l'échelle canadienne, aux normes fixées pour le deuxième niveau de l'échelle pour ce qui est de la «résolution de problèmes».

## LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333  
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •  
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI  
A DE 7H30 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,  
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour  
le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.  
Montréal (514) 985-3355